

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

20  
23



**DE L'ASSIETTE  
À LA TERRE**



# I SOMMAIRE

## 4 LE SYNDICAT

- 5 Présentation et chiffres clés
- 6 Organisation institutionnelle
- 8 Organisation opérationnelle
- 9 Ressources humaines
- 10 Un syndicat de projets et d'appui aux adhérents
- 12 Soutien à l'économie circulaire
- 14 Coopération
- 16 Communication
- 18 Les sites de Savoie Déchets
- 19 Réutilisation des mâchefers sur les chantiers du territoire



## 20 VALORISATION ORGANIQUE

- 21 Présentation et chiffres clés
- 22 Plateformes de Champlatt et Valezan
- 23 Perspectives d'évolution



## 24 VALORISATION MATIÈRE

- 25 Présentation et chiffres clés
- 26 Processus industriel
- 28 Futur centre de tri
- 29 Fonctionnement du process
- 30 Plan masse du projet
- 31 Insertion professionnelle
- 32 Qualité du tri
- 33 Que deviennent les emballages triés ?
- 34 Destinations des matières triées
- 36 Bilan 2023 et évolutions



## 38 VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- 39 Présentation et chiffres clés
- 40 Processus industriel
- 42 Valorisation de la chaleur fatale
- 43 Mise aux normes européennes
- 44 Qualité, sécurité, environnement
- 46 Destinations en sortie de l'UVETD
- 48 Bilan 2023 et évolutions



## 50 INDICATEURS FINANCIERS

- 51 Budget 2024
- 52 Budget principal : dépenses et recettes 2023
- 53 Budgets annexes : dépenses et recettes 2023
- 54 Compte administratif 2023 et tarification



# I LA LETTRE DE LA PRÉSIDENTE

Notre syndicat de traitement, s'il est situé en bout de chaîne de la gestion des déchets, a néanmoins aussi une responsabilité en matière de réduction des déchets, de préservation des ressources et de production énergétique.

L'année 2023 a été marquée par de nombreux projets d'envergure pour Savoie Déchets et ses adhérents, afin d'amplifier la performance de nos installations mais également pour répondre aux enjeux de résilience de notre territoire.

À commencer par l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques au 1er janvier, en partenariat avec l'ensemble des collectivités de la Savoie. Le syndicat et ses adhérents se sont mobilisés pour mener une communication unifiée auprès des habitants du département, et assurer la modernisation du centre de tri de Chambéry pour traiter les nouveaux flux d'emballages recyclables.

Les résultats en matière de tri par les habitants sont prometteurs avec une augmentation de 5% de déchets recyclables entrants au centre de tri en 2023, tendance qui se poursuit en début d'année 2024.

Dans ce contexte favorable, Savoie Déchets a lancé en mars 2023 le marché de conception-réalisation du nouveau centre de tri avec ses partenaires des territoires voisins : SIBRECSA, SYCLUM, Communauté de communes de Bugey Sud et Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy. À l'horizon 2025, le nouveau centre de tri sera construit à proximité immédiate de l'UVETD. Il permettra de regrouper les services supports et les services industriels du Syndicat.

Concernant l'UVETD, la mise en service du projet de récupération de la chaleur fatale début 2023 s'est traduite par une progression significative de la chaleur et de l'électricité vendues (respectivement +21% et +15%), dans le contexte d'une diminution de 2% des tonnages traités. Le syndicat a également poursuivi ses investissements pour réduire les polluants émis dans les fumées, conformément au BREF européen, en lançant les travaux d'amélioration du traitement des oxydes d'azotes.

La filière de valorisation des biodéchets est en cours de déploiement pour accompagner la généralisation des collectes de déchets alimentaires par nos adhérents. Après la mise en service de la plateforme de compostage de Champlatt en 2022, une nouvelle unité a été aménagée fin 2023 sur le site de l'ancien incinérateur de Valezan, pour une mise en service effectuée le 1er janvier 2024. Les tonnages traités ont été multipliés par 2,4 entre 2022 et 2023. Les études se poursuivent pour développer de nouvelles plateformes et adapter celles déjà mises en place de manière à répondre à cette montée en charge.

Lorsqu'il a été créé en 2010, le syndicat avait pour objectif de mutualiser les équipements et de construire une solidarité entre les adhérents. Des engagements avaient été pris afin de prendre en considération l'éloignement géographique. Cet engagement s'est concrétisé en 2023 : nous avons abouti à un accord de répartition des coûts de transport tenant compte de la situation géographique, du potentiel fiscal et de la performance du tri à la source de chaque adhérent.

Enfin, Savoie Déchets s'engage aux côtés des acteurs locaux de l'économie circulaire pour promouvoir des projets de réduction des déchets, via des filières de réemploi (La Matériaùthèque), de consigne (Alpes Consigne), et de promotion de l'économie circulaire auprès des entreprises du territoire (SoluCir).

J'adresse mes remerciements aux élu·es, Vice-président·es et conseiller·es délégué·es qui sont engagé·es à mes côtés pour garantir le bon fonctionnement du Syndicat et construire une dynamique au service du territoire. Merci également aux agent·es qui œuvrent quotidiennement à l'exploitation de nos sites de traitement, au pilotage des études et projets et à la bonne gestion du Syndicat.

Marie Bénévise



# I LE SYNDICAT

Savoie Déchets est un syndicat mixte de traitement des déchets, dont la compétence obligatoire est le **traitement des déchets ménagers et assimilés**, ce qui comprend l'incinération des ordures ménagères avec production d'énergie, le **tri** et la **valorisation** des **déchets recyclables**, et la valorisation des **déchets organiques**. Savoie Déchets peut également assurer des prestations de service et répondre à des consultations liées à ses compétences afin de traiter des déchets pour le compte de tiers.



**13**  
collectivités  
adhérentes



**108**  
agent-es



**171 500**  
tonnes de  
déchets traités



**67 M€**  
de budget

+ 5%  
2023/2022



## CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES

**28 700 t** + **12 000 t**  
d'emballages  
issus des collectes  
sélectives de gros cartons issus  
de déchetteries  
et d'acteurs privés

## UNITÉ DE PRÉFIGURATION DE COMPOSTAGE DES BIODÉCHETS

**450 t** + **450 t**  
de biodéchets issus  
de collectes de  
particuliers et de  
professionnels de déchets verts issus  
de la plateforme  
Grand Chambéry



x 2.4  
2023/2022

- 2%  
2023/2022

## UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

**127 809 t** + **2 468 t** + **21 410 t**  
d'ordures  
ménagères et  
assimilés de DASRI (déchets  
d'activités de soins  
à risques infectieux) de boues  
de stations  
d'épuration



# 01

# LE SYNDICAT

# I PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS

## L'HISTORIQUE

Savoie Déchets voit le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2010, issu de la volonté d'intercommunalités savoyardes de disposer d'équipements et de solutions pérennes tout en garantissant une maîtrise des prix et des décisions.

Le syndicat mixte exploite en régie l'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD) et reprend en 2018 l'exploitation en direct du centre de tri de Chambéry.

Entre 2011 et 2016, de nouvelles collectivités adhèrent au syndicat. De 2016 à 2022, les sites de Valezan, Tignes et Gilly-sur-Isère sont requalifiés en quais de transfert pour les collectivités de Tarentaise et de la région d'Albertville.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Savoie Déchets devient un service public industriel et commercial (SPIC). Depuis mai 2022, le syndicat exploite en régie directe une unité de compostage des biodéchets à Chambéry, et depuis janvier 2024 une nouvelle unité à Valezan.

## LE TERRITOIRE



**236**  
communes



**549 602**  
habitant-es  
(pop.DGF-2023)



**5 951**  
km<sup>2</sup>



**1** Grand Chambéry | **2** Grand Lac | **3** Communauté d'agglomération Arlysère | **4** Communauté de communes Cœur de Chartreuse | **5** Communauté de communes Cœur de Savoie | **6** Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette | **7** Communauté de communes de Yenne | **8** SIRTOM de Maurienne | **9** Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche | **10** Communauté de communes Cœur de Tarentaise | **11** Communauté de communes Val Vanoise | **12** Communauté de communes de Haute Tarentaise | **13** Communauté de communes des Versants d'Aime

# I ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

39  
Élu-es



8  
Vice-présidents

Le syndicat mixte est placé sous la responsabilité d'une présidente et de 8 vice-présidents.

Le fonctionnement de Savoie Déchets est assuré par un comité syndical composé de 39 élu-es représentant les 13 collectivités membres.

## GRAND CHAMBÉRY

146 954 hab DGF\* 2023  
8 sièges



**Marie BÉNÉVISE**  
Présidente



**Arthur BOIX-NEVEU**  
7<sup>ème</sup> vice-président  
en charge des centres de tri



**Jean-Marc LEOUTRE**



**Laurent GRILLAUD**



**Pierre BRUN**



**Max JOLY**



**Maryse FABRE**



**Walter SARTORI**

### SUPPLÉANT-ES

Vincent BOULNOIS  
Jean-Pierre COENDOZ  
Christophe RICHEL  
Philippe FERRARI  
Alexandra TURNAR  
Raphaële MOURIC  
Florence BOURGEOIS  
Farid REZZAK

## CC CŒUR DE CHARTREUSE

19 108 hab DGF\* 2023  
2 sièges



**Denis BLANQUET**  
1<sup>er</sup> vice-président  
en charge des ressources  
humaines



**Murielle GIRAUD**

### SUPPLÉANTS

Raphaël MAISONNIER  
Jean-Claude SARTER

## CC CŒUR DE SAVOIE\*\*

13 234 hab DGF\* 2023  
2 sièges



**Nicolas VAN STRAATEN**



**Marc GIRARD**

### SUPPLÉANTS

Rémy SAINT-GERMAIN  
Philippe FANTIN

## CC VAL VANOISE

27 481 hab DGF\* 2023  
1 siège



**René RUFFIER-LANCHE**

### SUPPLÉANT

Jean-Marc BELLEVILLE

## GRAND LAC

84 648 hab DGF\* 2023  
6 sièges



**Jean-Marc DRIVET**  
2<sup>ème</sup> vice-président  
en charge des biodéchets



**Marie-Claire BARBIÈRE**



**Thibaut GUIGÜE**



**Florian MAÎTRE**



**Phillipe LAURENT**



**Yves GRANGE**

### SUPPLÉANT-ES

Benoît BADIN  
Marina FERRARI  
Daniel CARDE  
Christian PERRUISSET  
Jean-Claude CROZE  
1 siège vacant

## CC DU LAC D'AIGUEBELETTE

6 935 hab DGF\* 2023  
1 siège



**Daniel TAIN**  
*installé en substitution  
de Christophe Veuillet  
le 23 juin 2023*

### SUPPLÉANT

Alexandre FAUGE

\* Population DGF (dotation globale de fonctionnement) = population totale + résidences secondaires et places de caravanes

\*\* En représentation-substitution des communes de Beton-Bettonnet, Bourgneuf, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Champlaurant, Châteauneuf, Coise-St-Jean-Pied-Gauthier, Cruet, Fréterive, Hauteville, Montendry, St-Jean-de-la-Porte, St-Pierre-d'Albigny et Villard-Léger

Pour chaque délégué-e titulaire, la collectivité membre élit également un-e délégué-e suppléant-e, appelé-e à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du/de la délégué-e titulaire.  
 Au cours de l'année 2023, le comité syndical s'est réuni 10 fois, et a délibéré à 75 reprises.

**CA ARLYSÈRE**  
 69 345 hab DGF\* 2023  
 6 sièges



**Frédéric BURNIER-FRAMBORET**  
 3<sup>ème</sup> vice-président  
 en charge de la stratégie foncière et de la gestion des installations hors activité



**Christian RAUCAZ**  
 8<sup>ème</sup> vice-président  
 en charge des finances



Alain ZOCOLO



Serge DAL BIANCO



Françoise VIGUET-CARRIN



Raphaël THEVENON

**SUPPLÉANT-ES**

Bérénice LACOMBE  
 Xavier DESMARETS  
 Christian EXCOFFON  
 Michel ROTA  
 Umberto DIMASTROMATTEO  
 Sandrine BERTHET

**CC VALLÉES D'AIGUEBLANCHE**  
 11 512 hab DGF\* 2023  
 1 siège



Thierry BRUNIER

**SUPPLÉANT**

François DUNAND

**SIRTOM DE MAURIENNE**  
 73 704 hab DGF\* 2023  
 6 sièges



**François CHEMIN**  
 4<sup>ème</sup> vice-président  
 en charge de l'Unité de Valorisation Énergétique et de traitement des déchets (UVETD)



Joël CECILLE



Jean-Claude PERRIER



Christian SIMON



Jean-Pierre ROUGEAUX



José VARESANO

**SUPPLÉANT-ES**

Erica SANDFORD  
 Jocelyne DEJEAN  
 Jean-Michel AUGEM  
 Christian JACOB

**CC CŒUR DE TARENTEISE**  
 23 767 hab DGF\* 2023  
 1 siège



Georges DANIS

**SUPPLÉANT**

Romain SOLLIER

**CC HAUTE TARENTEISE**  
 40 813 hab DGF\* 2023  
 2 sièges



**Jean-Claude FRAISSARD**  
 5<sup>ème</sup> vice-président  
 en charge de la mutualisation des transports



Yannick AMET

**SUPPLÉANTS**

Lionel ARPIN  
 Alain EMPRIN

**CC DES VERSANTS D'AIME**  
 24 232 hab DGF\* 2023  
 2 sièges



Bernard HANRARD



Lucien SPIGARELLI

**SUPPLÉANTS**

Jean-Louis SILVESTRE  
 Christian VIBERT

**CC YENNE**  
 7 869 hab DGF\* 2023  
 1 siège



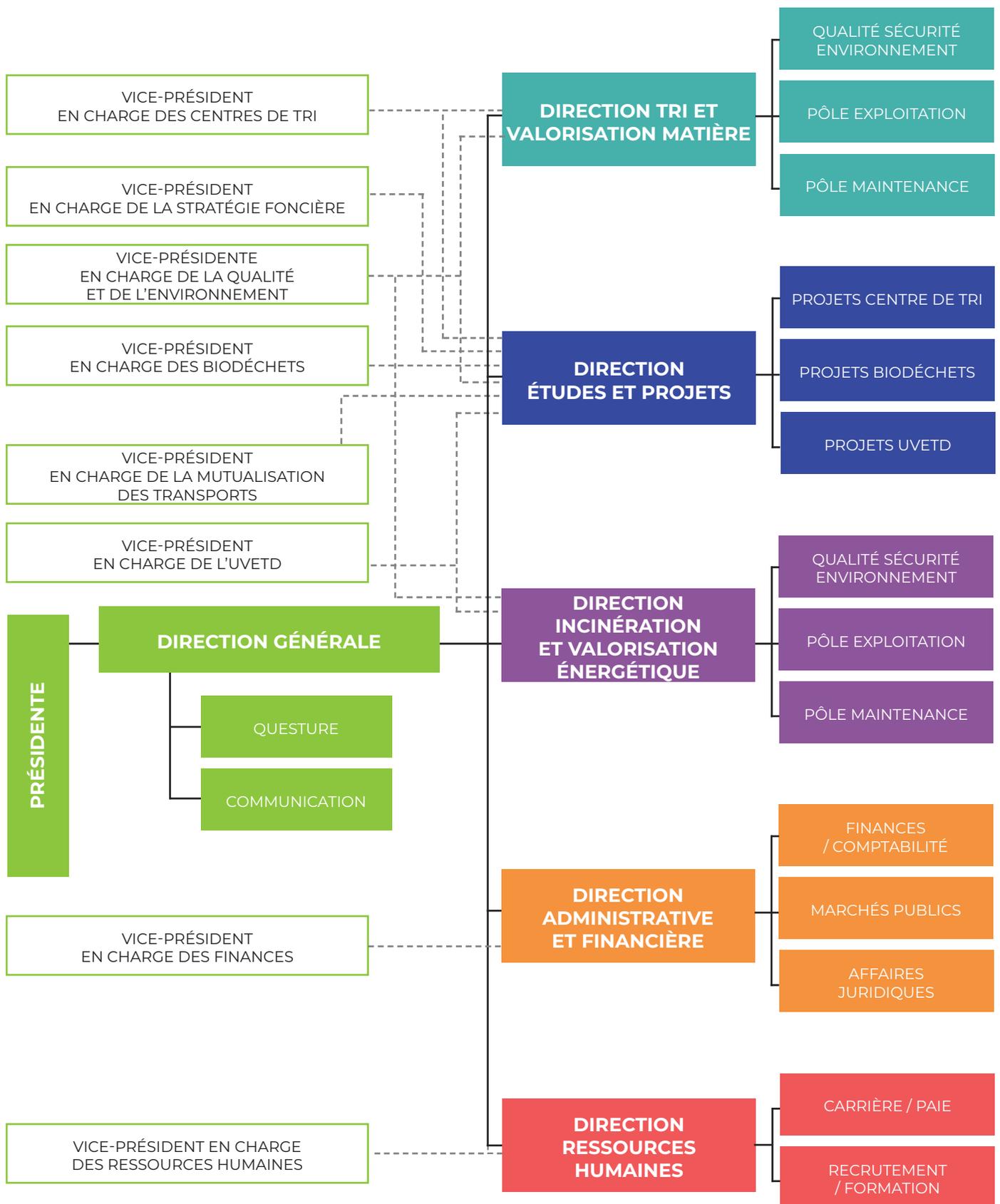
**Laurence BOIRON**  
 6<sup>ème</sup> vice-présidente\*  
 en charge de l'environnement et de la qualité

**SUPPLÉANT**

Pierre SULPICE

\* depuis juillet 2024

# I ORGANISATION OPÉRATIONNELLE



# I RESSOURCES HUMAINES

CHIFFRES CLÉS au 31 décembre 2023



**108**  
agent-es



**43 ans**  
d'âge moyen



**20**  
recrutements  
en 2023

**13%**  
de femmes



**87%**  
d'hommes

**45%**  
agent-es  
public-ques



**55%**  
salarié-es  
de droit privé

## DES FONCTIONS SUPPORT INTÉGRÉES



Ressources  
humaines



Finances  
et comptabilité



Marchés  
publics



Ventes  
matières



Qualité, sécurité  
et environnement



Études  
et projets



Communication  
et sensibilisation



Administration  
et accueil

## DES SAVOIR-FAIRE OPÉRATIONNELS

### EXPLOITATION



Responsable de quart  
et adjoint-e



Responsable d'exploitation



Responsable de production



Chargé-e  
de caractérisations



Chef-fe d'équipe  
et adjoint-e



Agent-e de compostage



Pontier-e



Manutentionnaire cariste



Agent-e de tri

### MAINTENANCE



Responsable maintenance



Chargé-e de travaux



Magasinier-e



Instrumentiste



Agent-e de maintenance



Agent-e de nettoyage  
ou d'entretien



## Septembre

Projection film Citéo  
«Faut-il jeter le recyclage ?»

## Octobre

Délibération péréquation coût des transports

## Novembre

Portes ouvertes à Champlat

## Novembre

Renouvellement certifications UVETD ISO 14001 ET 50001

## Novembre

Communiqué de presse déchets Dangereux

## 1<sup>er</sup> janvier 2024

Ouverture plateforme biodéchets à Valezan

## Décembre

Adoption du plan de mobilité

## Novembre

Renouvellement contrats vente matières

JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023  
À 20H30  
Cinéma L'Astrée | 7 bd du Théâtre | Chambéry



suivie d'un échange avec :

Marie Bénévise, Présidente de Savoie Déchets  
Thomas Flusin, Responsable territorial CITEO région Auvergne-Rhône-Alpes  
Olana Leemans, Cheffe de projet Savoie Déchets « Tri des emballages »



Affiche de la projection



## UN SYNDICAT D'APPUI AUX ADHÉRENTS

Savoie Déchets a développé depuis 2022 une fonction de mutualisation et de partage des expériences / expertises, en lien avec ses adhérents et partenaires :

- co-construction de la campagne de communication pour l'extension des consignes de tri
- négociation des contrats de reprise matières issues du tri des collectes sélectives
- mise en place d'une péréquation des coûts de transport
- organisation de rencontres avec des structures nationales (CITEO, Compost Plus...)

Ces actions se poursuivront en 2024 : conception des galeries de visites du nouveau centre de tri et de l'UVETD, co-construction de la filière de traitement des biodéchets, campagne de caractérisation des ordures ménagères pour tous les adhérents.

# I SOUTIEN À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Savoie Déchets soutient des actions ou projets contribuant à la prévention de la production de déchets, à la lutte contre le gaspillage, et au développement de l'économie circulaire sur le territoire.

## Solucir : le réseau des acteurs de l'économie circulaire des deux Savoie

L'association SoluCir a pour objet d'instaurer et développer l'économie circulaire comme modèle prépondérant de l'économie territoriale.

À ce titre, l'association propose des événements et des outils pour faire grandir le réseau d'acteurs et promouvoir l'économie circulaire sur le territoire des deux Savoie, par l'intermédiaire des actions suivantes :

- des événements phares visant l'ensemble des entreprises du territoire, pour donner de la visibilité aux structures qui entreprennent dans l'économie circulaire, informer, motiver et appeler à l'action,
- des outils et actions de sensibilisation à destination de différents publics du territoire (entreprises et entrepreneur-es, élu-es, technicien-nes, associations, grand public...),
- un annuaire de solutions circulaires du territoire, mis à jour régulièrement,
- des ateliers en intelligence collective ciblés auprès des acteur-trices les plus concerné-es pour apporter des solutions adaptées aux enjeux de l'économie circulaire des différents secteurs d'activité.



## ENFIN! RÉEMPLOI : Réemploi de matériaux de construction en Savoie

Le secteur du bâtiment et travaux publics est générateur de très lourdes quantités de déchets, qui représentent un fort potentiel de valorisation, aujourd'hui encore à développer.

Face à ce constat, l'association **ENFIN! RÉEMPLOI** a pour ambition de structurer une filière professionnelle autour du réemploi de matériaux de construction en Savoie, afin de participer à réduire la part de déchets et de consommations générés par le secteur du BTP.

Le projet ENFIN! RÉEMPLOI est également, en tant qu'Atelier Chantier d'Insertion, ancré dans l'économie sociale et solidaire et générateur d'emplois locaux.

La Matériauthèque, située à Chambéry, est l'ancrage physique de l'association ENFIN! RÉEMPLOI.

Savoie Déchets a renouvelé son soutien à l'association fin 2023.



## SkiTEC : mobilier fabriqué à partir de skis usagés



Abri à vélos inauguré à l'institut des Arts et Métiers à Chambéry



Abri vélo au centre de tri



Mobilier SkiTEC

La société coopérative SkiTEC est une entreprise qui permet de donner une nouvelle vie aux skis usagés et contribuer ainsi à la transition écologique et sociale.

Après 5 ans d'expérimentations bénévoles, la SCIC SkiTEC a été créée en janvier 2021 par un groupe de savoyards. Son siège social est situé à Sainte-Hélène du Lac (parc d'activités Alpespace), et son intérêt collectif comporte deux volets principaux :

- Contribuer à réduire l'impact écologique des sports de glisse sur neige et indirectement de l'industrie des sports d'hiver ;
- Concevoir des produits dont l'empreinte écologique est inférieure aux produits équivalents actuellement sur le marché.

Chaque année, 500 000 skis sont en effet jetés en France ; l'objectif de SkiTEC est de réutiliser 100 000 skis par an à l'horizon 2026 - soit 20% du flux annuel français - en leur donnant une seconde vie sous forme de structures (abris à vélos, abribus, ombrières photovoltaïques...) et de meubles.

Savoie Déchets a pris des parts dans la SCIC SkiTEC en 2023.

## ALPES CONSIGNE : Donnez une seconde vie à votre bouteille !

Alpes Consigne est née en 2020 suite au regroupement de deux associations locales (« Reverrecible » et « la Balle ») œuvrant pour le développement du réemploi des contenants en verre respectivement sur l'Isère et les pays de Savoie.

L'activité d'Alpes Consigne contribue à l'atteinte des objectifs de réemploi et de diminution des déchets, en développant la filière de réemploi des contenants en verre dans les départements de l'Isère, de la Savoie et Haute-Savoie.

Elle offre ses services d'accompagnement aux magasins et producteurs qui souhaitent proposer à leurs clients une offre de produits réemployés; 17 producteurs (brasseries locales, vigneron, producteurs de jus de fruits) et 36 magasins (supermarchés bios, épicerie, cavistes) sont actuellement intégrés dans la filière « Alpes Consigne » sur le territoire de la Savoie.

Savoie Déchets a pris des parts dans la SCIC AlpesConsigne en début d'année 2024.



# I COOPÉRATION

## COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

Savoie Déchets a conclu une convention d'entente avec 4 nouveaux partenaires dans le cadre du projet de création du futur centre de tri : la Communauté de communes Bugey Sud, la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy, Syclum (issu de la fusion des SICTOM du Guiers, de la région de Morestel et une partie du SMND) et le Sibrecsa (Bréda et Combe de Savoie).

Ce partenariat permet à Savoie Déchets de sécuriser un gisement d'emballages plus conséquent, et offre aux quatre territoires voisins une solution de tri performante à proximité.

La gouvernance du projet de construction et d'exploitation du futur centre de tri est partagée entre les collectivités adhérentes et partenaires.



## RÉSEAU COMPOSTPLUS

CompostPlus est un réseau national d'échanges qui rassemble élu-es et technicien-n-es de collectivités engagées dans le tri des biodéchets à la source.

Le réseau réunit depuis 2007 les collectivités pionnières de la collecte séparée des biodéchets. L'association est créée en 2011, et compte aujourd'hui 60 collectivités membres, dont les valeurs partagées sont :

- la promotion d'un **retour au sol de qualité**
- la responsabilisation et le positionnement des **citoyen-n-es au cœur du dispositif**
- la réduction de la production de déchets et le respect de la hiérarchie des modes de traitement : **prévention / réutilisation / recyclage** ou **revalorisation** (on parle alors de valorisation matière pour la production de compost) / et en dernier lieu **élimination**

Savoie Déchets est adhérent de CompostPlus et participe aux différents événements du réseau. En 2023, les élus et techniciens de Savoie Déchets se sont rendus avec le réseau CompostPlus en Italie du Nord pour bénéficier du retour d'expérience des collectivités de la région de Parme et de Milan. La collective séparée des déchets alimentaires y a été déployée depuis les années 2001 à 2012, associée au développement d'unités de traitement de grande capacité.



Savoie Déchets a accueilli deux jours de rencontre du Réseau de Compost Plus les 28 et 29 mars 2023

RÉSEAU  
**Compostplus**

## COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉCHETS (CSA3D)

Initiée en 2011, la CSA3D représente 18 collectivités pour plus de 3,2 millions d'habitants répartis sur 8 départements (soit 1 456 communes).

Les collectivités de la CSA3D sont engagées dans une démarche partenariale dont les 3 principaux objectifs sont de :

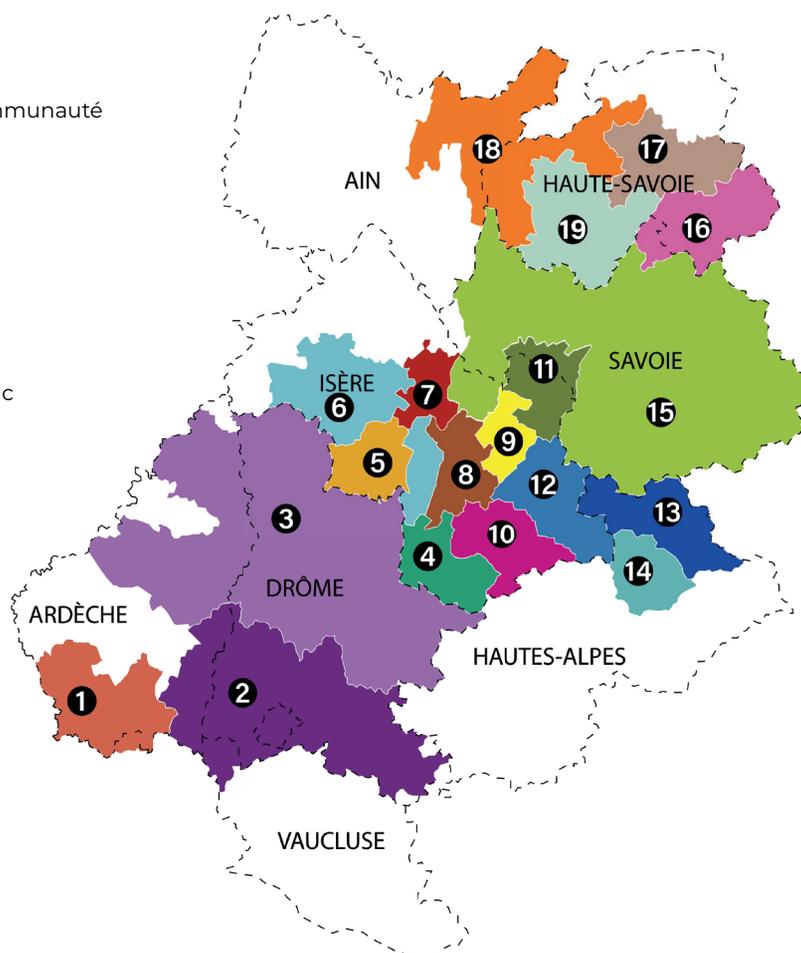
- constituer un réseau d'échanges sur des thématiques comme la prévention, le recyclage et la valorisation, la comparaison des coûts de fonctionnement...
- mutualiser les équipements publics et les compétences
- développer une stratégie commune en matière de gestion et de traitement des déchets à l'échelle du sillon alpin.

Le budget annuel de la CSA3D est de 100 000 € (50 000 € pour la rémunération d'une chargée de mission et 50 000 € pour les frais de fonctionnement / études). La quote-part de Savoie Déchets est de 15,05 %, soit 15 000 €.

En 2023, les principales actions communes ont été l'interdépannage entre centres de traitement, le partage d'expériences, les visites de sites, et la mise en concurrence des repreneurs des différentes matières triées en centres de tri.

### 18 collectivités membres :

1. SICTOBA
2. SYPP
3. SYTRAD
4. CC du Trièves
5. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
6. SICTOM de la Bièvre
7. CA du Pays Voironnais
8. CA Grenoble Alpes Métropole
9. CC du Grésivaudan
10. CC de la Matheysine
11. SIBRECSA
12. CC de l'Oisans
13. CC du Briançonnais
14. CC du Pays des Ecrins
15. Savoie Déchets
16. SITOM des Vallées du Mont-Blanc
17. SYDEVAL
18. SIVALOR
19. SILA



# I COMMUNICATION

## CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les consignes de tri des emballages sont étendues : tous les emballages se déposent désormais dans le bac de tri. Afin d'en informer la population de la manière la plus efficace possible, Savoie Déchets a proposé à ses adhérents de co-concevoir une campagne de communication à l'échelle du département, afin qu'elle soit ensuite portée conjointement par Savoie Déchets et par les inter-communalités du territoire. Dans cette optique, le syndicat mixte a réuni élu·es et technicien·nes des collectivités membres et partenaires à 8 reprises au cours de l'année 2022, afin de créer en concertation les messages et visuels de la campagne, avec l'accompagnement de l'agence « Vas-y Paulette ».



## JOURNÉE PORTE OUVERTE PLATEFORME BIODÉCHETS CHAMPLAT

Le 25 novembre 2023, Savoie Déchet a organisé une matinée portes ouvertes à la plateforme de compostage de Champlat pour encourager les habitants dans leur engagement pour le compostage des déchets alimentaires. Dans cet esprit, Savoie Déchets a distribué des seaux de compost de 2 litres ou 20 litres, issus de leurs « biodéchets », tout en proposant aux participants de visiter la plateforme de compostage des déchets alimentaires. En parallèle, Grand Chambéry a présenté l'activité de compostage des déchets verts, également organisée sur le site de Champlat.



## VISITE DES SITES

Savoie Déchets propose des visites guidées de l'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets ainsi que du centre de tri de Chambéry. Le contenu et la durée des visites sont adaptés en fonction des publics et des demandes. Les deux sites proposent un parcours de visite aménagé et pédagogique.

L'UVETD et le centre de tri accueillent tous les publics :

- élu·es et personnel des collectivités membres et partenaires de Savoie Déchets
- élèves des établissements scolaires de l'école primaire à l'université, du lundi au vendredi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- grand public durant les Journées européennes du Patrimoine (septembre). En dehors de cet événement, l'organisation de visites grand public relève des collectivités adhérentes et peuvent être effectuées du lundi au vendredi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Les visites sont animées par les technicien·nes de Savoie Déchets ou les animateur·trices des collectivités membres ou partenaires.



Journée européen du patrimoine 2023 : visite usine de valorisation énergétique et de traitement des déchets

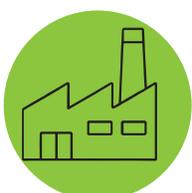


visite du centre de tri

Dans le cadre du développement des missions de communication et de sensibilisation de Savoie Déchets, deux agentes volontaires en service civique ont été recrutées pour participer aux actions de sensibilisation au tri à la source, à l'extension des consignes de tri et à la réduction des déchets.

Savoie Déchets s'est appuyé sur l'action d'Unis-Cité, pour recruter et accompagner ces volontaires en service civique. Elles ont notamment contribué à l'animation de visites des installations de traitement de Savoie Déchets, et sont venues en appui de collectivités adhérentes sur des actions de sensibilisation.

## UVETD



56 visites  
1 165 visiteur·teuses

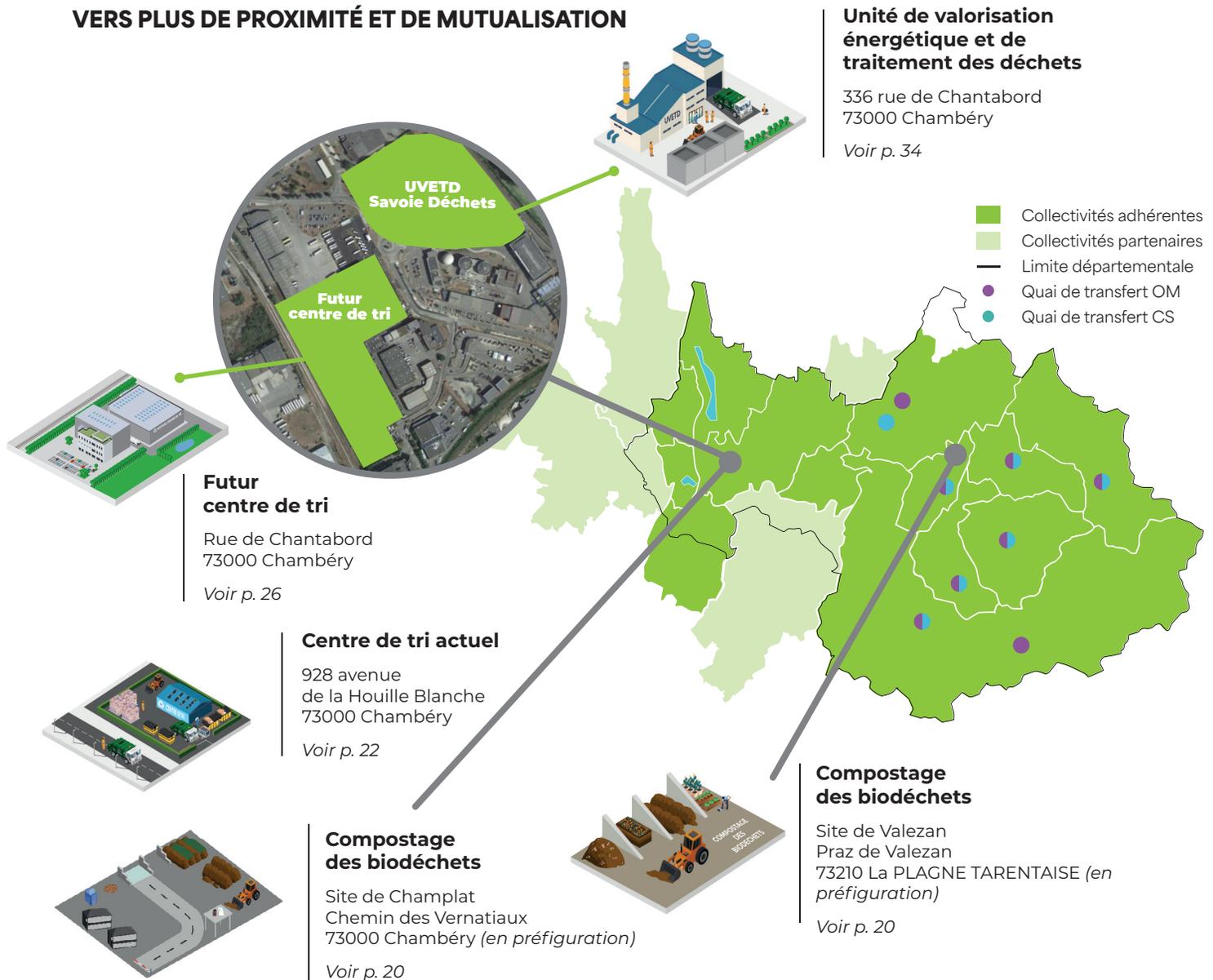
## Centre de tri



142 visites  
2 618 visiteur·teuses

# I LES SITES DE SAVOIE DÉCHETS

## VERS PLUS DE PROXIMITÉ ET DE MUTUALISATION



Le centre de tri actuel et l'UVETD sont implantés sur la ZI de Bissy à Chambéry. Le choix d'un foncier situé à proximité immédiate de l'UVETD pour la construction du nouveau centre de tri permettra à partir de 2025 de développer de nouvelles mutualisations : services, équipements et aménagements (tels que la plateforme de transport ferré en cours d'étude sur le site du nouveau centre de tri).

## TRANSPORT DES DÉCHETS

Un accord a été trouvé en 2023, concrétisé par une délibération au comité syndical du 13/10/2023 pour la mise en place d'un mécanisme de péréquation du coût des transports selon la situation géographique, le potentiel fiscal et la performance du tri à la source des adhérents.

Concernant le développement de la filière de compostage des biodéchets, Savoie Déchets s'oriente vers la création de plateformes de compostage par bassin versant, ce qui permettra de limiter les transports de déchets alimentaires sur le territoire.

Ainsi, la stratégie de Savoie Déchets en matière de développement de sites de traitement prend en compte à la fois les possibilités de mutualisation, permettant de réaliser des économies d'échelle, mais également les incidences en matière de transport qu'il convient d'optimiser et de rendre moins polluants.

# I RÉUTILISATION DES MÂCHEFERS SUR LES CHANTIERS DU TERRITOIRE

Les graves de mâchefer produites par l'incinération des déchets peuvent être valorisées en chantiers de construction routière : en sous-couches de chaussée ou en remblais techniques recouverts.

Cette valorisation est encadrée par l'arrêté du 18 novembre 2011 « relatif au recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération des déchets non dangereux ».

La valorisation des mâchefers s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire territoriale, la grave de mâchefers étant utilisée comme matériau de substitution aux matériaux du BTP sur des chantiers du territoire, pour permettre une gestion optimale des ressources.

Elle permet ainsi de réduire l'extraction de matières premières, réduire la mise en enfouissement des déchets, optimiser la gestion des déchets en accord avec la hiérarchie préférentielle du traitement des déchets

Un marché pour l'externalisation du traitement et de la valorisation des mâchefers a été passé en septembre 2021 avec l'entreprise EISER en groupement avec LELY Environnement. Ce marché permet de gérer la réutilisation des mâchefers dans le cas où Savoie Déchets ne dispose pas de chantiers de valorisation en proximité.



Mâchefers sortis du four



En 2023, 13 126 tonnes de mâchefers ont été valorisées sur la plate-forme de Lely en Isère



3 402 tonnes ont été valorisées sur l'aire de compostage de Saint-Bathelémy en Isère

En amont de chaque chantier, un-e hydrogéologue indépendant-e réalise une analyse environnementale approfondie, afin de valider la conformité de l'utilisation des mâchefers.

Depuis la création de Savoie Déchets, les mâchefers issus de l'incinération des déchets à l'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD) ont été valorisés sur plus de 40 chantiers locaux.

En 2023 les chantiers permettant la valorisation des mâchefers de l'UVETD sont les suivants :

- Création d'une piste d'environ 7000 m<sup>2</sup> sur l'ISDND - Ecopôle de Lely Environnement sur la commune de Saint Quentin sur Isère (38210)
- Création d'une plateforme sur l'aire de compostage de Montremond sur la commune de Saint Barthélémy (38270)
- Création d'une zone enrobée pour une plateforme d'environ 15 000 m<sup>2</sup> sur l'ISDND - Ecopôle de Lely Environnement sur la commune de Saint Quentin sur Isère (38210)



02

—  
**VALORISATION  
ORGANIQUE**

# I PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS

## CONTEXTE ET ORIENTATIONS DE SAVOIE DÉCHETS

Par son article 88, la loi n°2020-105 du 10 février 2020 dite « AGECE » (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour l'ensemble des producteurs : professionnels, collectivités, ménages...

Collectés en mélange avec les déchets non valorisables, les biodéchets représentent un tiers du contenu des ordures ménagères résiduelles incinérées.

Pourtant, constitués à 80 % d'eau et 20 % de matière organique, les déchets alimentaires constituent une ressource locale qui, une fois transformée en compost, vient nourrir nos sols et permet ainsi de contribuer à la résilience alimentaire de nos territoires.

Dans ce contexte, Savoie Déchets a adopté 3 grandes orientations stratégiques :

- anticiper l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2024 en accompagnant les adhérents qui souhaitent tester des modalités de collecte entre 2022 et 2024;
- via la délibération du 28 janvier 2022, mettre en exploitation un site pilote de traitement par compostage industriel, sur le site de Champlat à Chambéry;
- déployer une unité de compostage par bassin versant entre 2023 et 2025 : Champlat (Grand Chambéry et Grand Lac), Valezan (Tarentaise) et St-Julien-Mont-Denis (Maurienne).



## HISTORIQUE

L'une des vocations de Savoie Déchets étant d'apporter des solutions de proximité et de qualité à ses adhérents tout en garantissant une maîtrise des coûts, une réflexion collective a été menée sur plusieurs années.

En 2019, une étude technico-économique réalisée par Savoie Déchets évalue à 31 800 tonnes le gisement de biodéchets sur le périmètre du syndicat.

En 2021, Savoie Déchets consulte ses adhérents sur leurs modes de gestion des biodéchets et recrute un chef de projet « biodéchets » pour co-construire des solutions au plus près des territoires.

En 2022, un pilote opérationnel de préfiguration est mis en place sur le site de Champlat à Chambéry, afin d'une part de répondre aux besoins immédiats des adhérents, et d'autre part d'expérimenter des solutions transposables sur d'autres territoires au fur et à mesure du développement des collectes.



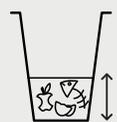
## CHIFFRES CLÉS DES BIODÉCHETS



**450 tonnes**  
de biodéchets collectés



**680**  
livraisons de biodéchets



**4 adhérents**  
ont déployé la collecte des  
biodéchets



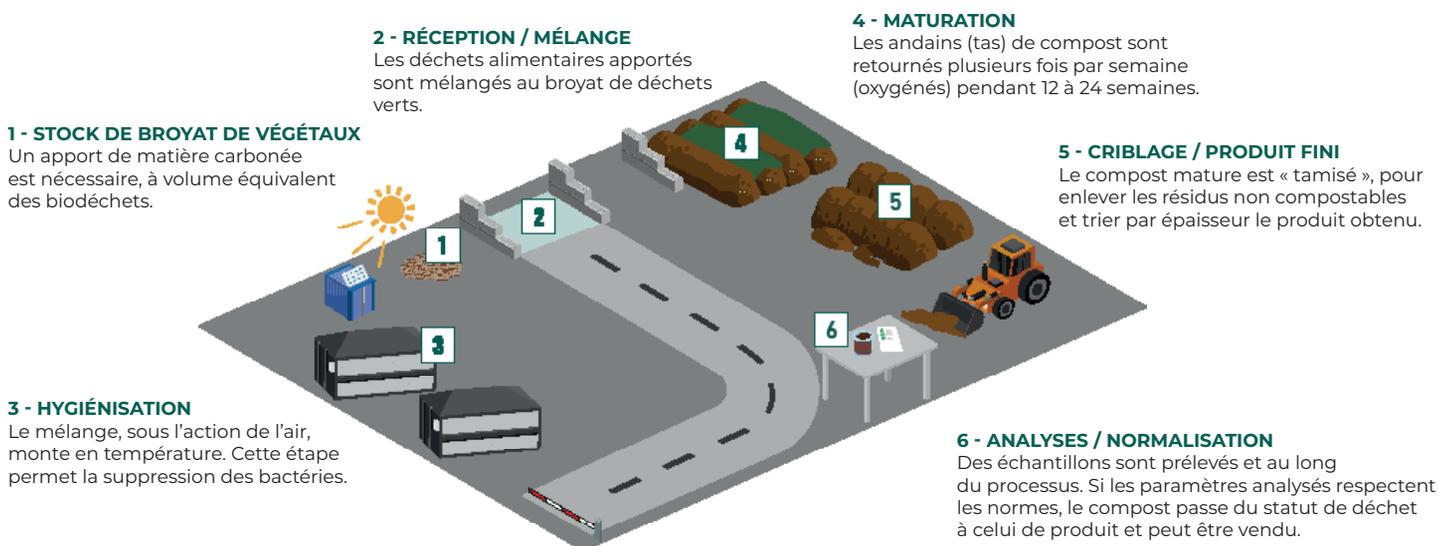
**31 800 tonnes**  
de gisement estimé  
sur la Savoie

# I PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE CHAMPLAT

## APPORTEURS DE BIODÉCHETS

- Apporteurs adhérents : Grand Chambéry, Grand Lac.
- Apporteurs autres : Trialp, Élise, Trivallée.

## PROCESSUS DE COMPOSTAGE SEMI-INDUSTRIEL



**TONNAGES COMPOST PRODUITS EN 2023 :**  
**330 tonnes de compost**

## VALORISATION DU COMPOST

Concernant sa commercialisation, le compost Savoie Déchets peut être utilisé pour les applications suivantes : agriculture, maraichage, espaces verts...

En 2023, les débouchés du compost se sont répartis comme suit :

- paysagiste 91%
- maraichage 7%
- autres 2%

Parmi les premiers utilisateurs, 2 exploitations maraîchères en agriculture biologique sur les communes de La Biolle et Brison-Saint-Innocent, les services techniques de La Motte-Servolex pour un essai en fleurissement.

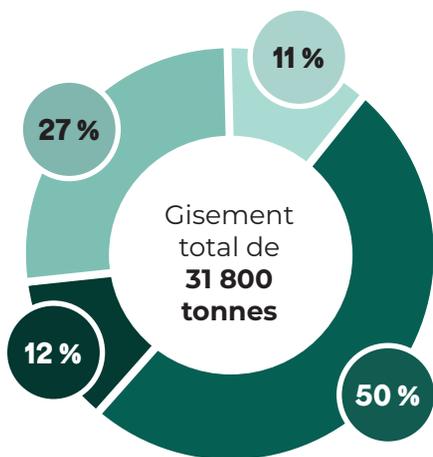
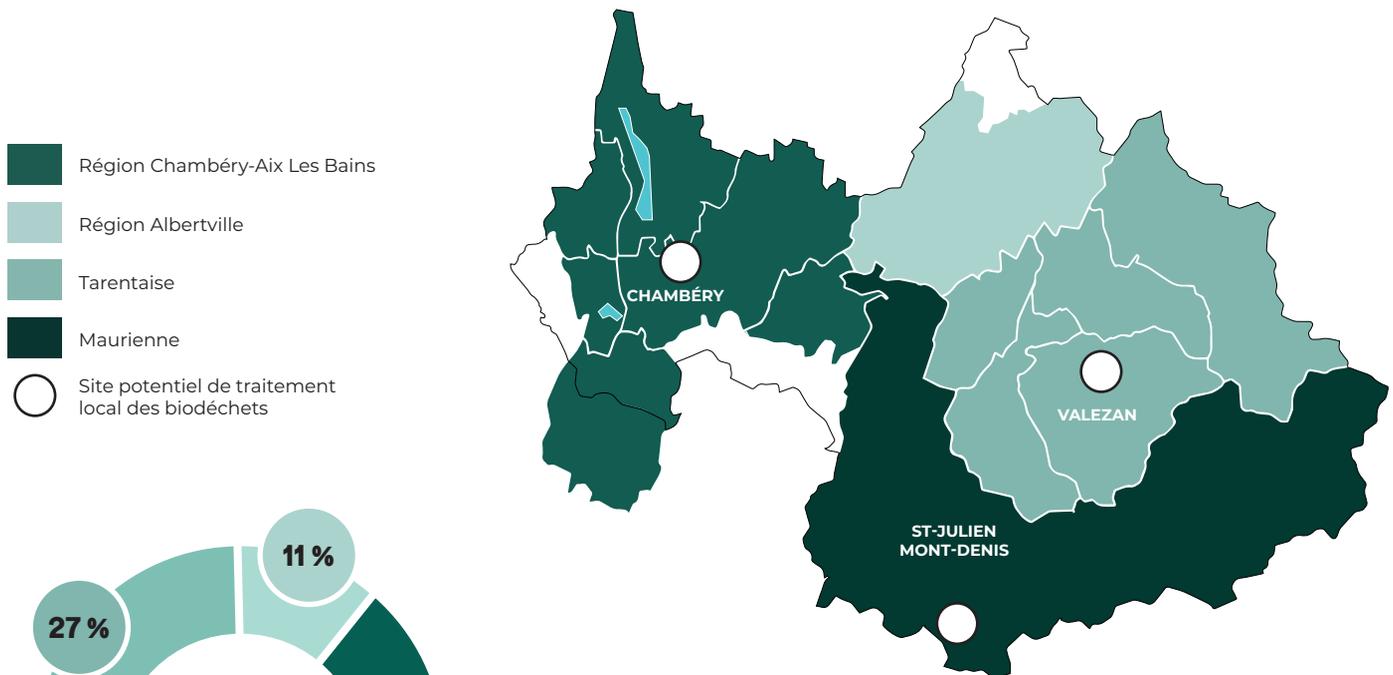
## SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE : TOUS AU COMPOST !

Du 25 mars au 03 avril 2023 a eu lieu la semaine « Tous au compost ! », Savoie Déchets a proposé à cette occasion :

- d'organiser un atelier grand public sur inscription à Champlat pour les territoires pionniers en matière de bio déchets (Grand Chambéry et Grand-Lac) en lien avec la Scop des « Épigées » de Chambéry (association de maîtres composteurs oeuvrant à la sensibilisation de l'usage vertueux des déchets organiques en agriculture.
- de visiter la plate-forme de Champlat avec la présentation d'une colonne grutable, en présence des collectivités adhérentes, pendant les journées Compost Plus les 28 et 29 mars 2028.

# I PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

## UNE APPROCHE PAR BASSIN VERSANT



Trois sites de compostage potentiels ont été identifiés pour le traitement des biodéchets collectés sur le territoire. Ils permettraient d'assurer localement le traitement des gisements de biodéchets identifiés lors des précédentes études.

Un travail collaboratif entre Savoie Déchets et ses adhérents est réalisé en 2023-2024 pour ajuster les gisements potentiels aux organisations de la collecte souhaitées par les adhérents, et définir les capacités de traitement pour chacun des sites.

## PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE VALEZAN

Au 1er janvier 2024, une nouvelle installation de **compostage** est lancée à Valezan, sur le site de l'ancienne usine d'incinération de la Tarentaise. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de réhabilitation et d'optimisation des infrastructures existantes. En utilisant ce site, Savoie Déchets **réduit les coûts** et l'impact environnemental tout en profitant d'une localisation stratégique pour faciliter le transport et le traitement des biodéchets.

Le premier tonnage a été reçu le **2 janvier 2024**, des apports sont réalisés quotidiennement et correspondent en moyenne à 8 t/semaine.





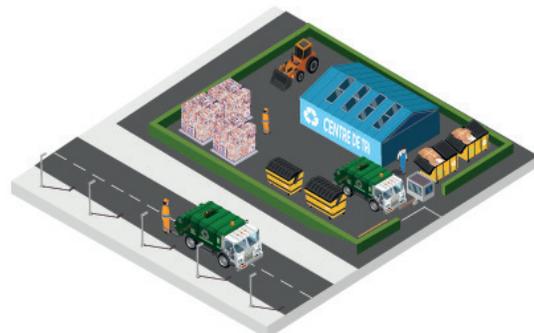
03

—  
VALORISATION  
MATIÈRE

# I PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS

## HISTORIQUE DU SITE

Construit en 1995 par la Ville de Chambéry, le centre de tri est alors exploité en délégation de service public par la société « Valespace ». La délégation de service public est transférée à la communauté de communes Chambéry Métropole en 2001, puis à Savoie Déchets à sa création en 2010. Le centre de tri est **repris en régie directe par Savoie Déchets** en 2018.



Le centre de tri de Gilly-sur-Isère a quant à lui été construit en 2000, et transféré à Savoie Déchets en 2014. L'équipement vieillissant n'étant pas adapté au passage et à l'extension des consignes de tri, le site a été reconverti en quai de transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

De mi-septembre à fin octobre 2022, d'importants **travaux de modernisation** ont été réalisés au centre de tri de Chambéry, afin d'assurer une solution fiable en attendant la construction d'un **nouveau centre de tri**, dont la mise en service est prévue à partir de mi-2025.

## TRAVAUX DE MODERNISATION

La phase transitoire a consisté à adapter le centre de tri de Chambéry à la mise en place de l'extension des consignes de tri sur le territoire. Les objectifs de cette phase ont été :

- l'adaptation au tri des nouveaux emballages (pots, barquettes et films)
- l'augmentation des capacités et des performances de tri
- l'amélioration des conditions de travail des trieur-euses

Les travaux réalisés concernent des équipements existants (modification des mailles du trommel, déplacement d'un trieur optique, fermeture des cabines de tri), ainsi que l'ajout de nouveaux équipements (3 trieurs optiques supplémentaires et une machine à courants de Foucault).



Cabine de tri



Ouverture de la toiture



Installation de la machine à courants de Foucault



Renfort des alvéoles

## CHIFFRES CLÉS DU TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES



**28 709 tonnes**  
d'emballages triés



**35**  
agent-es Savoie Déchets



**13 + 4**  
13 adhérents  
+ 4 partenaires



**10 541 tonnes**  
de gros cartons bruns  
de déchetteries / privés



**22 006 tonnes**  
de matières recyclées



**60 trieur-euses**  
en insertion  
professionnelle



**20,7 %**  
de refus en entrée  
du centre de tri



**29**  
sorties dynamiques  
pour l'insertion  
professionnelle

# I PROCESSUS INDUSTRIEL

Le centre de tri modernisé permet de trier 9 flux distincts (le futur centre de tri produira 12 flux sortants), adaptés aux nouvelles consignes de tri des emballages en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

3 équipes d'opérateurs de 20 personnes lui permettent de tourner en 3 x 8h les jours de la semaine, ainsi qu'un samedi matin par mois depuis 2023.

Les travaux de modernisation se chiffrent à 2 M€. Une étude de reconversion sera menée sur ce centre de tri lorsque le futur site sera opérationnel.

## 3 - LE CRIBLE BALISTIQUE

Les éléments les plus petits sont orientés vers un crible balistique, permettant de séparer les corps creux, les corps plats et les fines de petites dimensions (inférieurs à 50 mm).

## 1 - L'ALIMENTATEUR

L'ancienne fonction de l'alimentateur était d'ouvrir les sacs jaunes. Désormais, il régule l'alimentation des emballages sur le convoyeur.

## 5 - LE SÉPARATEUR À COURANTS DE FOUCAULT

Un champ magnétique puissant permet de séparer l'aluminium des déchets non métalliques, et d'orienter ces 2 flux vers les alvéoles correspondantes.

## 4 - LE SÉPARATEUR MAGNÉTIQUE

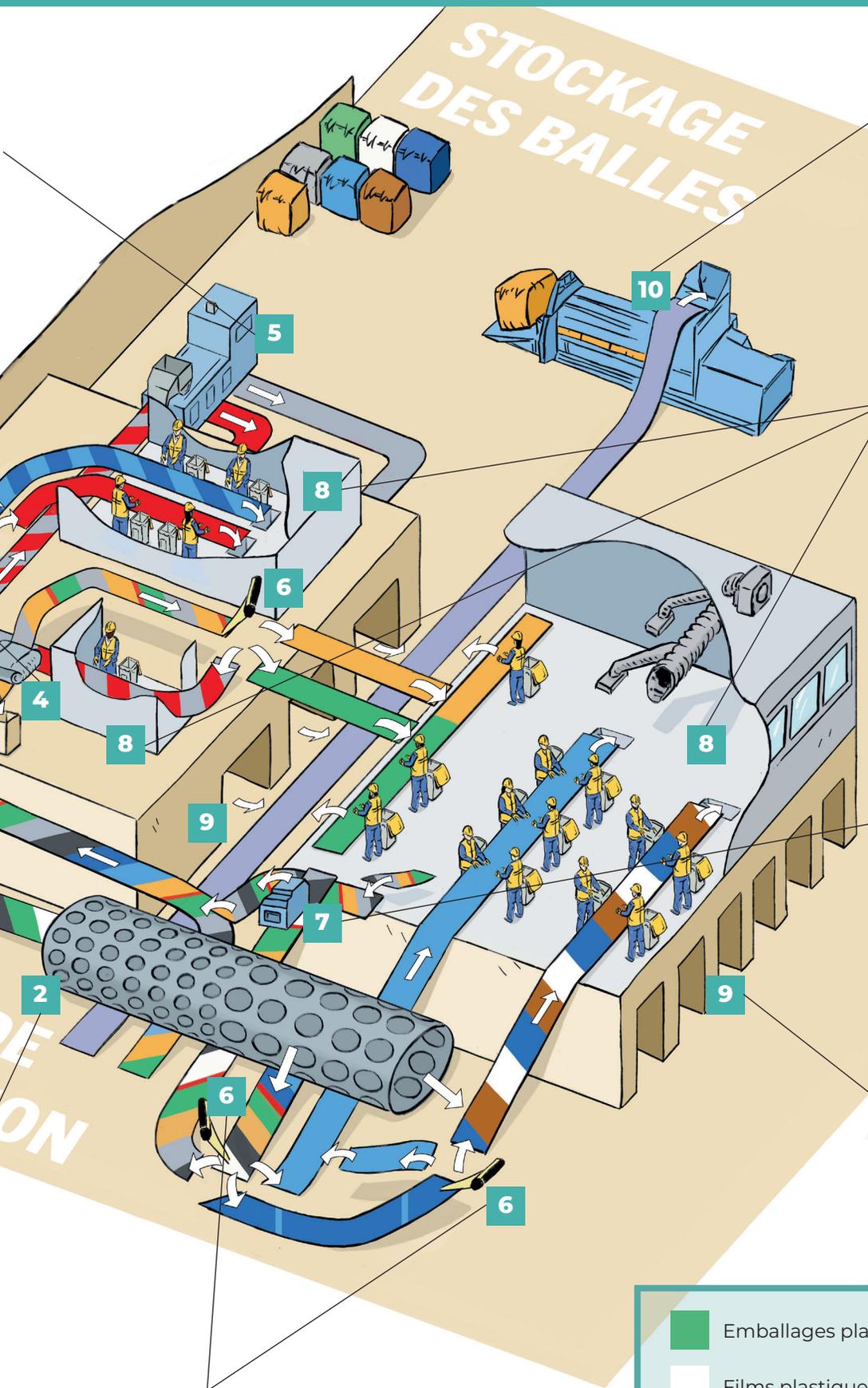
Le flux corps creux est dirigé vers un overband qui permet d'extraire mécaniquement les métaux ferreux, ensuite dirigés vers une presse à paquets.



- |                                     |                         |
|-------------------------------------|-------------------------|
| 1 Alimentateur                      | 6 Trieurs optiques      |
| 2 Trommel                           | 7 Séparateur aéraulique |
| 3 Crible balistique                 | 8 Cabines de tri manuel |
| 4 Séparateur magnétique             | 9 Alvéoles              |
| 5 Séparateur à courants de Foucault | 10 Presse à balles      |

## 2 - LE TROMMEL

À partir de l'alimentateur, les déchets à trier sont acheminés sur un convoyeur avant passage dans un trommel qui sépare les objets en trois flux, en fonction de leur dimension.



STOCKAGE  
DES BALLES

### 10 - LA PRESSE À BALLES

Quand une alvéole est pleine, un-e cariste déplace son contenu sur le tapis de presse : la matière est acheminée vers la presse et mise en balles.

### 8 - LES CABINES DE TRI

Des opérateur-trices de tri affinent le tri et effectuent un « contrôle qualité ». Le tri manuel est organisé en 3 cabines, équipées de 20 postes de tri.

### 7 - LE SÉPARATEUR AÉRAUQUE

Il sépare les films des autres emballages en projetant de l'air. Les films, plus légers, suivent le jet d'air et sont redirigés vers l'alvéole correspondante.

### 9 - LES ALVÉOLES

Les matériaux triés sont stockés dans des alvéoles, avant la mise en balles.

### 6 - LES TRIEURS OPTIQUES

Un faisceau optique est émis par la machine, qui reconnaît le matériau en fonction de sa forme, sa couleur et son opacité. Des buses projettent ensuite de l'air comprimé pour orienter les emballages vers le bon tapis. Le centre de tri est équipé de 4 trieurs optiques.

	Emballages plastiques		Papier
	Films plastiques		Cartonnettes
	Emballages acier		Briques / Tetra®
	Emballages aluminium		Gros carton
	Refus		

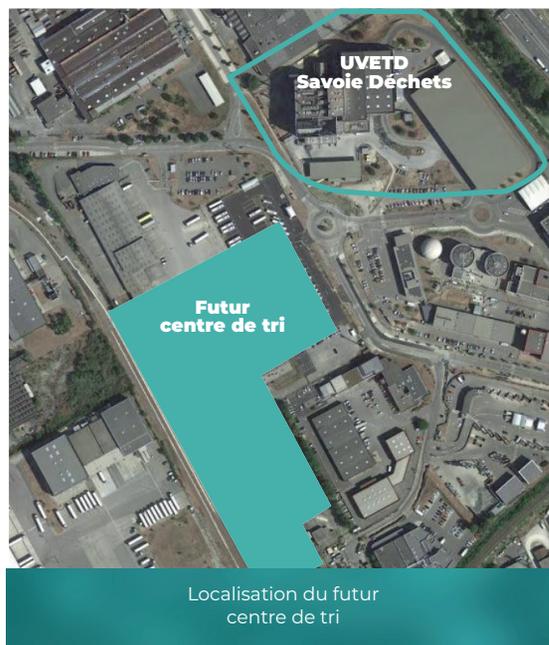
# I FUTUR CENTRE DE TRI

Le centre de tri actuel ne permettant plus de répondre aux exigences réglementaires ni à l'augmentation des tonnages triés par les habitants, Savoie Déchets a attribué le marché de conception et réalisation du nouveau centre de tri à AKTID, Legendre Construction, SW Architecture et Inddigo, en avril 2023. Ce centre de tri, situé rue de Chantabord, triera les déchets recyclables des habitants de la Savoie et des territoires voisins, avec une capacité de 40 000 t par an. Le projet, d'un montant de 35 M€, est réalisé en partenariat avec les territoires de Bugey Sud, des Sources du Lac d'Annecy, du Syclum et du Sibrecsa, et bénéficie du soutien financier de l'ADEME et de CITEO.

Le marché de conception/réalisation du nouveau centre de tri prévoit que l'ensemble des bâtiments soit conçu pour pouvoir accueillir en toiture des panneaux photovoltaïques.

Savoie Déchets a également lancé une étude de faisabilité d'un transport par rail des déchets, le futur centre de tri étant situé à proximité immédiate des voies ferrées.

Ce nouveau centre de tri sera exploité en régie. Savoie Déchets prépare la prise en main de cette installation : formation des équipes, modification de l'organisation, dialogue avec les concepteurs réalisateurs du projet.



## CHIFFRES CLÉS DU PROJET



**+ 800 000**  
habitant-es  
sur le périmètre



**40 000 t**  
de capacité max.



**35 M€**  
coût du projet



**13 000 m<sup>2</sup>**  
végétalisés



**7 400 m<sup>2</sup>**  
de bâtiments  
construits



**180**  
arbres plantés

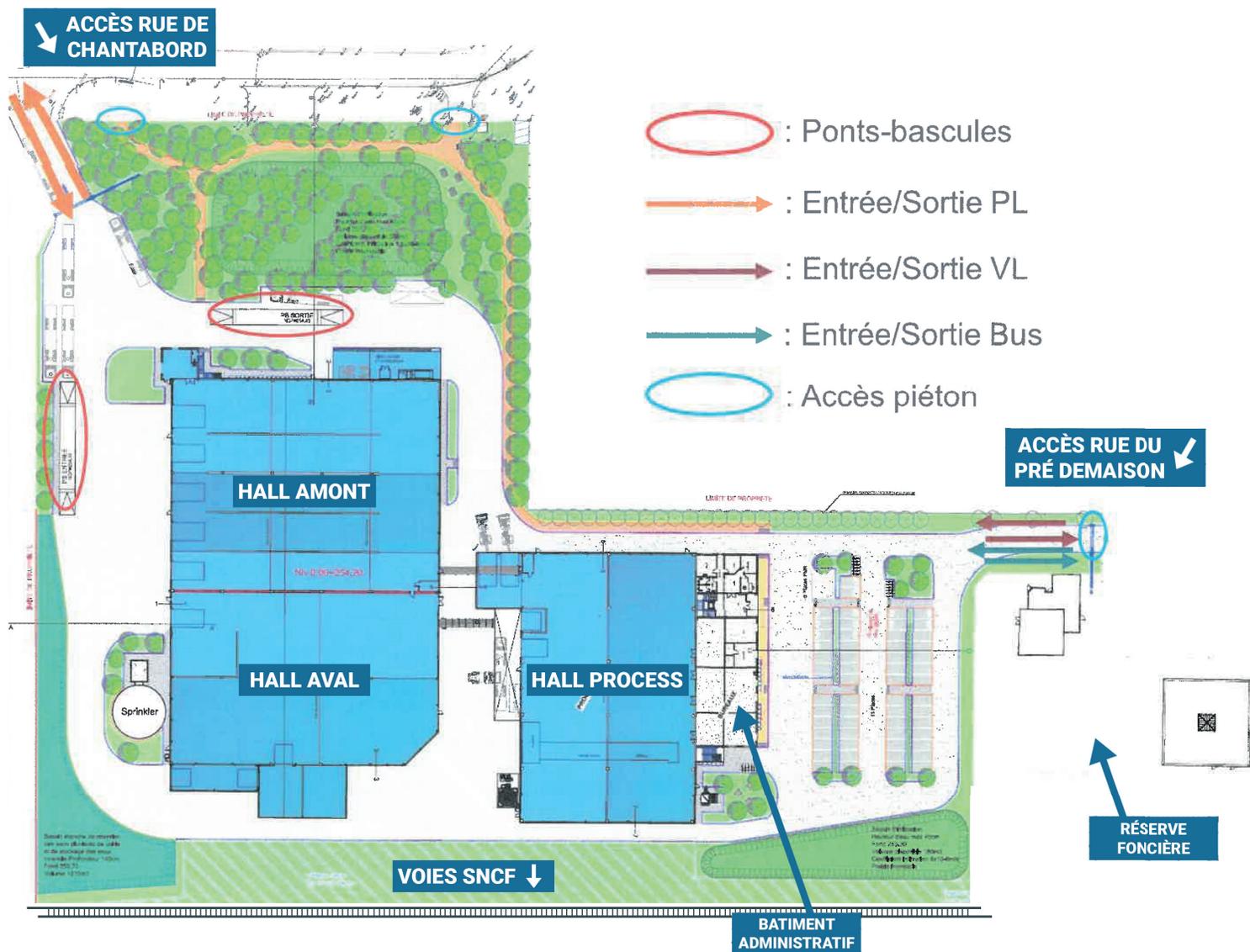


Vue entrée rue Pré Demaison



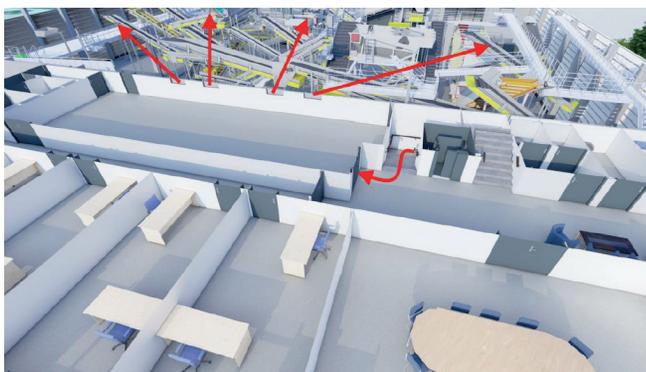
Vue entrée rue de Chantabord

# I PLAN MASSE DU PROJET



## ACCUEIL DES VISITEURS

Afin d'accueillir les visiteurs, une salle pédagogique sera aménagée dans le bâtiment administratif et des passerelles d'observation seront installées dans le hall process.

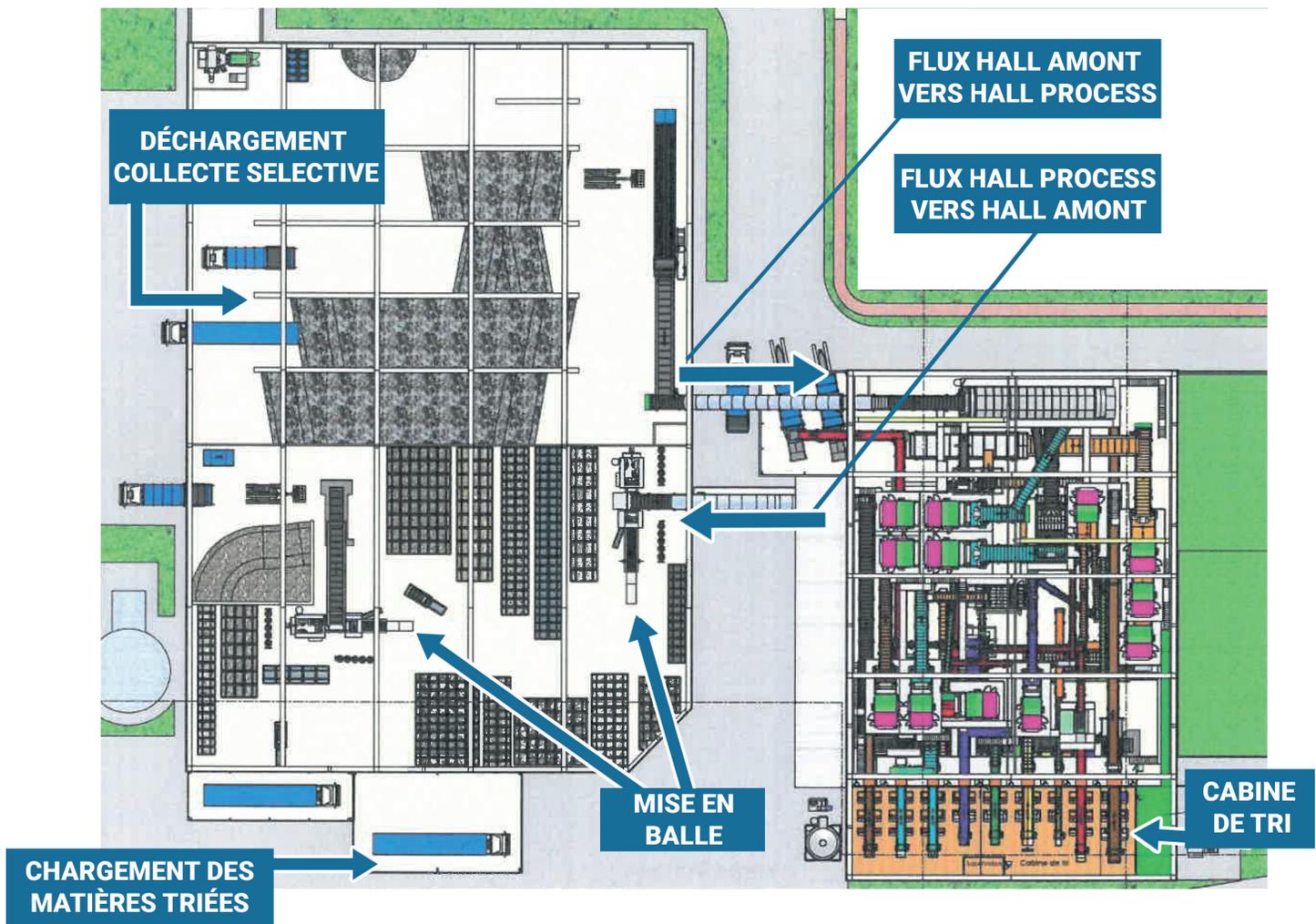


Vue 3D de la salle pédagogique



Vue 3D du parcours de visite

# I FONCTIONNEMENT DU FUTUR SITE



**13 t/h**  
de débit entrant

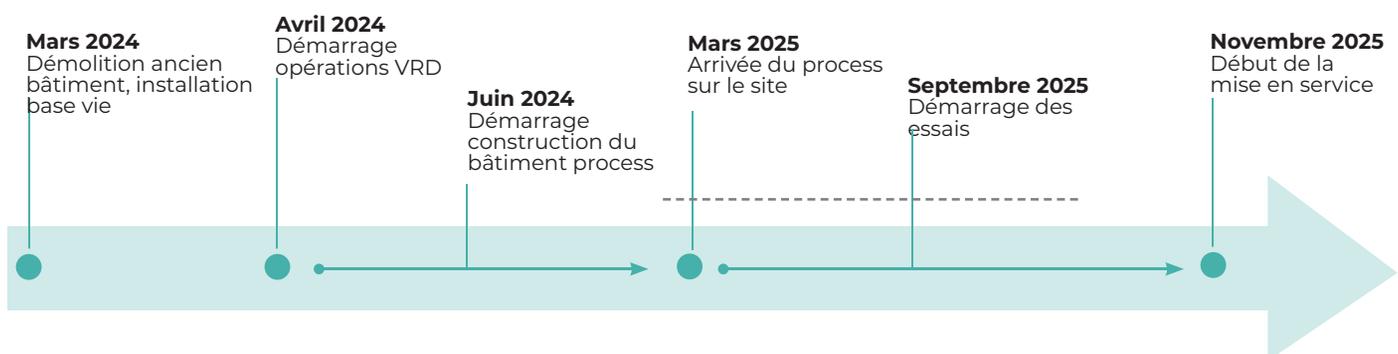


**21**  
trieurs



**12 flux**  
sortants sur le  
futur centre de tri

## DATES CLÉS DU PROJET



# I INSERTION PROFESSIONNELLE

Partenaire des structures locales d'insertion, Savoie Déchets participe à la lutte contre l'exclusion à travers l'insertion professionnelle. Trialp et Tri-Vallées sont les entreprises d'insertion qui assurent la prestation de tri pour Savoie Déchets.

Suite à l'incendie survenu en septembre 2022 au siège de Trialp, les services de l'entreprise d'insertion ont été temporairement relogés dans des locaux appartenant à Savoie Déchets.

Les contrats proposés aux trieur-euses sont des CDD d'insertion de 4 mois, renouvelables dans une limite de 2 ans.

En 2023, ce sont 164 personnes issues de l'insertion qui ont travaillé au centre de tri de Chambéry :

- 38 femmes et 126 hommes
- 35 seniors
- 27 demandeurs d'emploi longue durée
- 39 personnes relevant des minima sociaux
- 42 jeunes de moins de 26 ans
- 9 mois de présence

Grâce à leur activité au centre de tri, les employés de Trialp et Tri-Vallées ont pu bénéficier de plus de 3300 heures de formation :

- 2 526 heures de remise à niveau de la langue française
- 228 heures de formation prévention
- 135 heures de formation à l'intégration entreprise
- 84 heures de formation à l'utilisation des outils numériques
- 112 heures de formation à la communication interpersonnelle
- 56 heures de formation aux fondamentaux de la diététique
- 211 heures de formation aux CACES et code de la route

Parmi ces employés, on recense un taux de sorties dynamiques de 78 % pour l'année 2023 (3 CDI, 9 CDD, 14 formations, 7 validations de projet, 3 en structures d'insertion).



**60 personnes**  
employées  
en 2023



**9 mois**  
d'accompagnement  
moyen



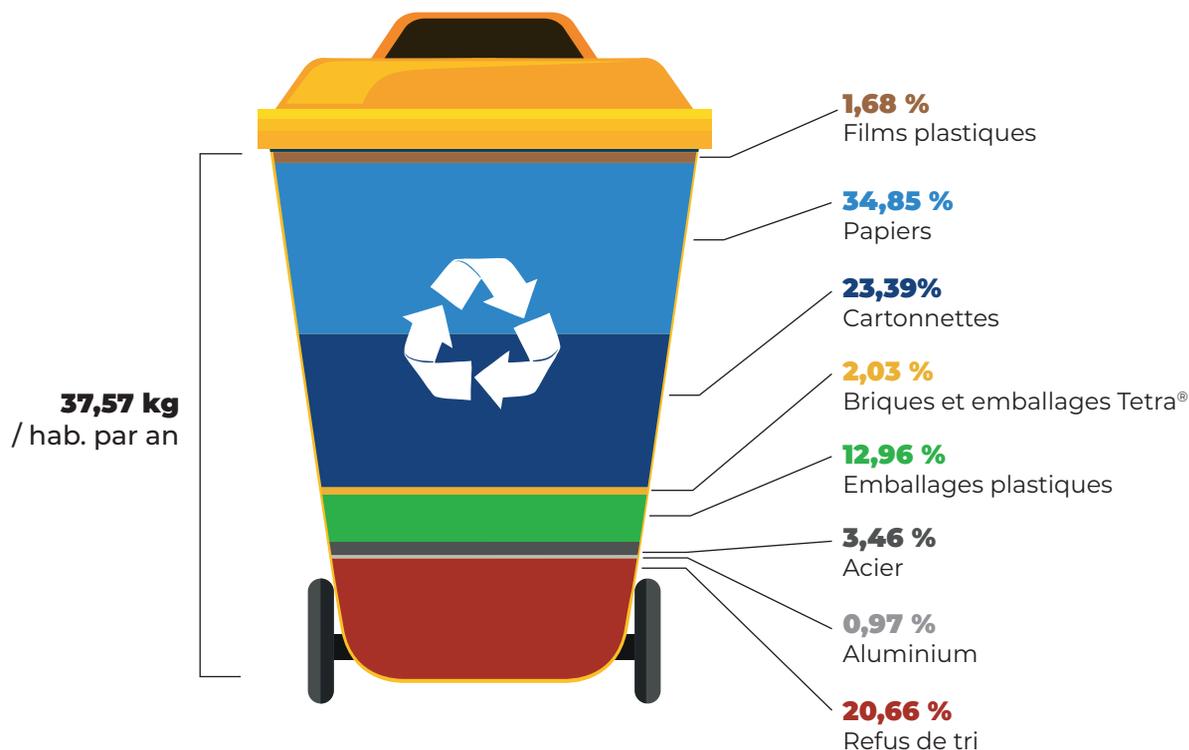
**3 300h**  
de formations



Trois équipes de 20 trieur-euses en insertion professionnelle interviennent chaque jour au centre de tri

# I QUALITÉ DU TRI

## MATÉRIAUX ENTRANTS AU CENTRE DE TRI



### « REFUS DE TRI » ET IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DU TRI

Les « refus de tri » correspondent aux déchets jetés par erreur ou par manque de civisme avec les emballages et papiers dans les collectes sélectives. Ils engendrent des problèmes techniques au niveau du parcours de traitement et risquent de mettre les agent-es en danger. En 2023, les refus de tri représentent 20.66 % des tonnages entrants sur le centre de tri : un taux qui appelle à une sensibilisation accrue des habitant-es aux bons gestes de tri.

- 9 tonnes de déchets dangereux (filtres à huile de voiture, produits chimiques, bouteilles de gaz, batteries...)
- 37 tonnes de déchets d'équipement électrique et électronique
- 2 caisses de 5L de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) ont été évacuées et envoyées dans des filières de traitement adaptées.

En 2023, 13 agent-es de tri ont été piqué-es par seringue ou autres objets piquants, contre 7 en 2022, et 16 agent-es de tri ont été piqué-es /coupé-es par du verre, contre 10 en 2022. Ainsi, le risque de se blesser avec des déchets dangereux est toujours présent en chaîne de tri.

Les arrêts fréquents des chaînes de tri pour enlever les éléments gênants ou dangereux continuent d'impacter l'activité du centre de tri.

On compte également 14 départs de feu en 2023, heureusement, rapidement maîtrisés par les agents de Savoie Déchets.



Seringues



Batteries



Carcasses  
d'animaux



Munitions



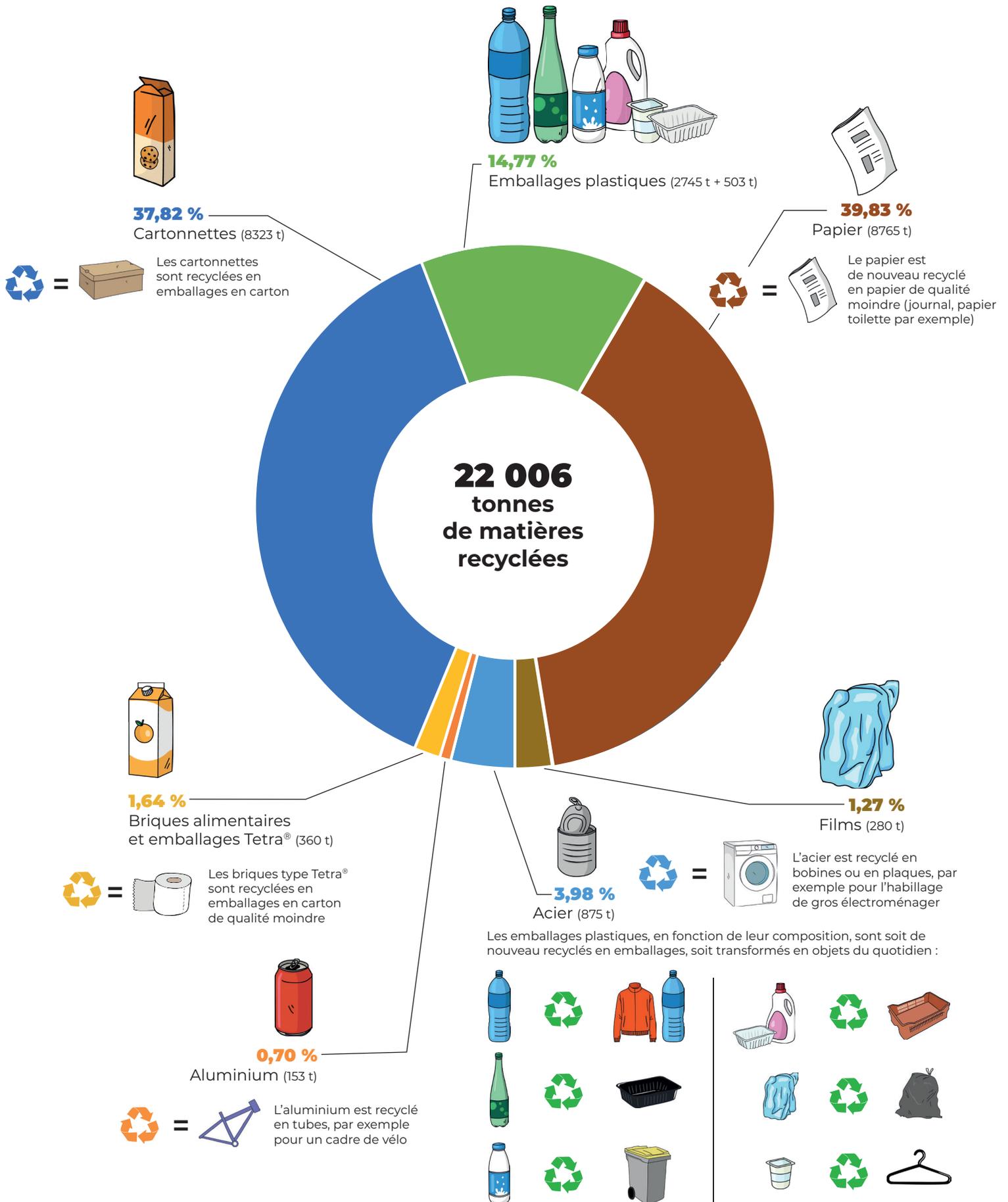
Bouteilles  
de gaz



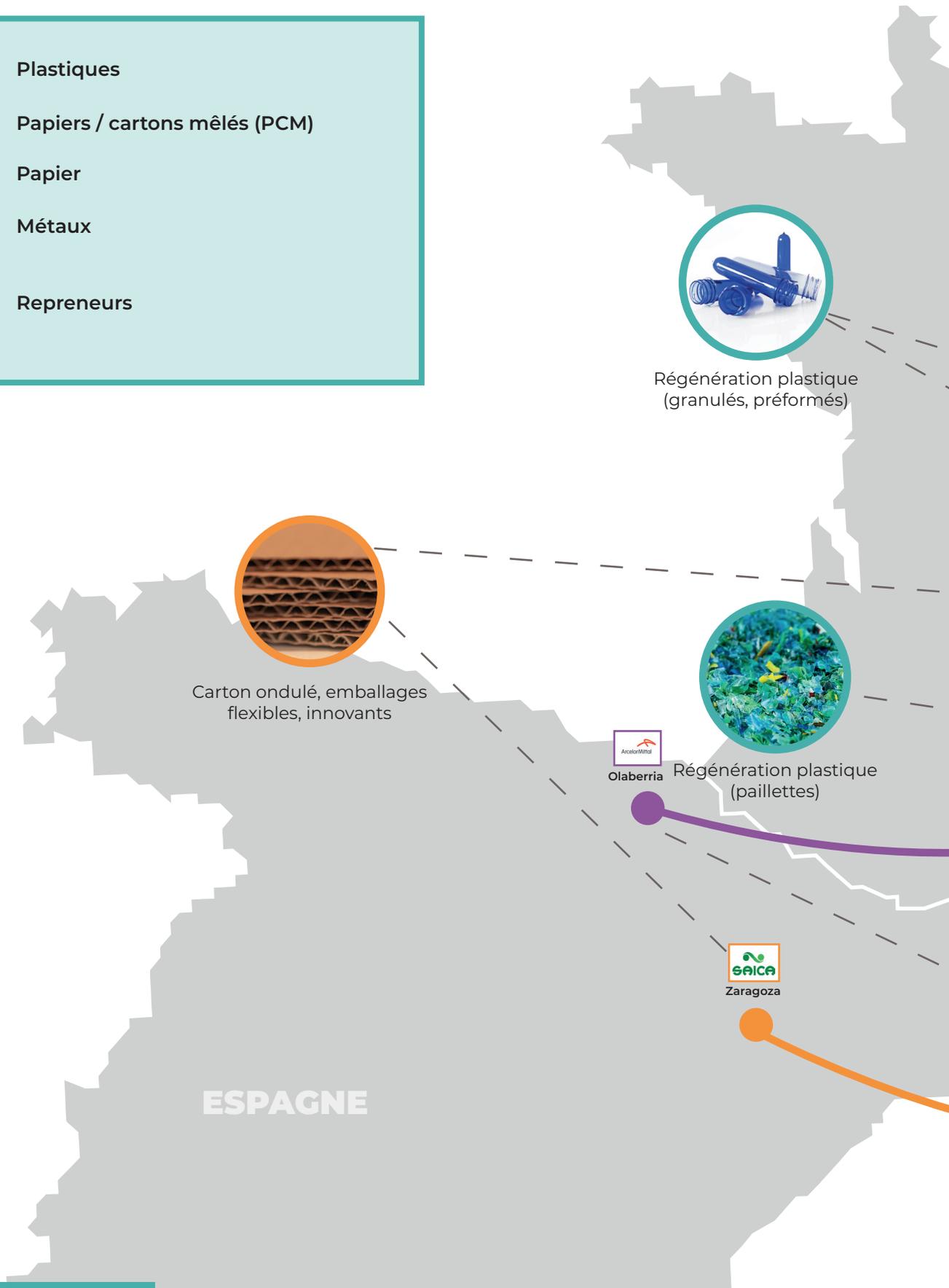
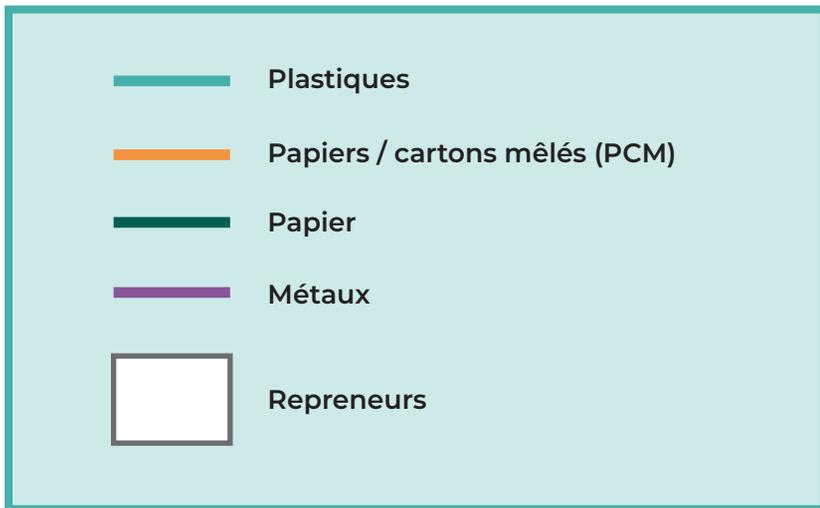
Produits  
pyrotechniques

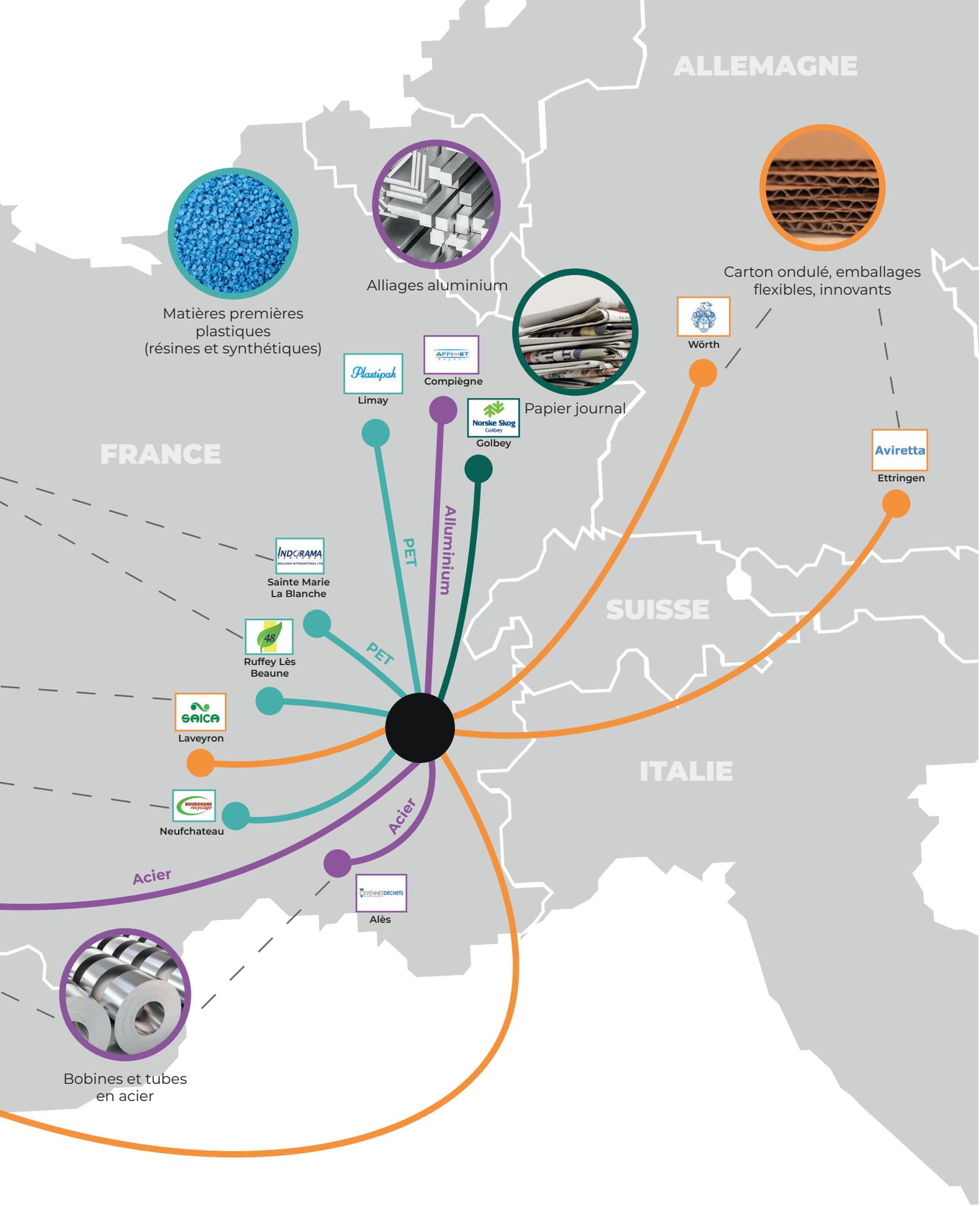
# I QUE DEVIENNENT LES EMBALLAGES TRIÉS ?

Les tonnages triés et conditionnés au centre de tri sont vendus et expédiés vers les filières de recyclage. Une fois recyclées, ces matières deviennent de nouveaux objets :



# I DESTINATIONS DES MATIÈRES TRIÉES





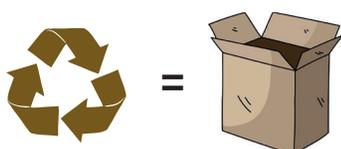
# I BILAN 2023 ET ÉVOLUTIONS

L'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023 s'est traduite par une hausse de 5% des tonnages triés par les habitants, dans un contexte inflationniste qui a pesé sur la consommation des ménages.

TONNAGES ENTRANTS	EMBALLAGES	JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES	MULTI-MATÉRIAUX	TOTAL 2023	TOTAL 2022	ÉVOLUTION 2022 / 2023
COLLECTIVITÉS <i>(en tonnes)</i>						
AIGUEBELETTE	-	-	322	<b>322</b>	245	24 %
ARLYSERE	-	-	3 187	<b>3 187</b>	3 025	5 %
CCCT	-	-	610	<b>610</b>	674	-9 %
CCHT	-	-	1 244	<b>1 244</b>	1 152	8 %
CCVA	-	-	370	<b>370</b>	332	12 %
CCVV	-	-	899	<b>899</b>	807	11 %
CHARTREUSE	-	-	486	<b>486</b>	440	11 %
CŒUR DE SAVOIE	-	-	489	<b>489</b>	442	11 %
COVA	-	-	855	<b>855</b>	743	15 %
GRAND CHAMBERY	-	235	6 273	<b>6 508</b>	6 331	3 %
GRAND LAC	-	68	3 980	<b>4 047</b>	3 888	4 %
SIRTOM	-	-	2 529	<b>2 529</b>	2 445	3 %
YENNE	78	29	224	<b>331</b>	319	4 %
<b>TOTAL ADHÉRENTS</b>	<b>78</b>	<b>331</b>	<b>21 468</b>	<b>21 877</b>	<b>20 883</b>	<b>5 %</b>
BUGEY SUD	-	34	1 440	<b>1 474</b>	1 448	2 %
CCSLA	48	214	430	<b>692</b>	656	5 %
SYCLUM	-	-	4 667	<b>4 667</b>	4 433	8 %
<b>TOTAL PARTENAIRES</b>	<b>48</b>	<b>248</b>	<b>6 536</b>	<b>6832</b>	<b>6 433</b>	<b>6 %</b>
<b>TOTAL 2023</b>	<b>125</b>	<b>579</b>	<b>28 005</b>	<b>28 709</b>	<b>27 317</b>	<b>5 %</b>

## MISE EN BALLE DES CARTONS DE DÉCHETTERIE

	CARTONS DÉCHETTERIE	CARTONS PRO	TOTAL	CARTONS DÉCHETTERIE	CARTONS PRO	TOTAL
	<b>2023</b>			<b>2022</b>		
CHAMBERY	3 948	1 176	<b>5 125</b>	3 975	2 936	<b>6 911</b>
GILLY	3 738	1 677	<b>5 416</b>	3 723	1 319	<b>5 114</b>
<b>TOTAL 2023</b>	<b>7 687</b>	<b>2 854</b>	<b>10 541</b>	<b>7 698</b>	<b>4 328</b>	<b>12 026</b>



Le carton est de nouveau recyclé en carton ondulé

PERFORMANCES DE TRI		2023			2022		
COLLECTIVITÉS	Pop. DGF 2023	Collecte sélective kg/hab	Taux refus entrant* %	CS hors refus de tri kg/hab	Collecte sélective kg/hab	Taux refus entrant* %	CS hors refus de tri kg/hab
AIGUEBELETTE	6 935	46,45	24,05%	35,28	41,57	21,18%	32,77
ARLYSERE	69 345	45,96	18,49%	37,46	43,92	24,61%	33,11
CCCT	23 767	25,67	23,81%	19,56	28,59	19,43%	23,03
CCHT	40 813	30,48	23,83%	23,22	28,33	29,15%	20,07
CCVA	11 512	32,12	21,24%	25,30	28,65	19,70%	23,01
CCVV	27 481	32,71	21,30%	25,75	29,37	22,71%	22,70
CHARTREUSE	19 108	25,43	12,53%	22,25	23,05	12,19%	20,24
CŒUR DE SAVOIE	13 234	36,98	18,24%	30,24	33,70	23,28%	25,86
COVA	24 232	35,29	23,52%	26,99	30,70	27,64%	22,22
GRAND CHAMBERY	146 954	42,69	25,12%	31,97	43,63	17,89%	35,82
GRAND LAC	84 648	47,01	17,00%	39,02	46,55	11,44%	41,23
SIRTOM	73 704	34,31	21,31%	27,00	33,22	21,09%	26,21
YENNE	7 869	28,49	24,54%	21,50	41,03	18,96%	33,25
<b>TOTAL ADHÉRENTS</b>	<b>549 602</b>	<b>39,81</b>	<b>21,32%</b>	<b>31,32</b>	<b>38,29</b>	<b>19,33%</b>	<b>30,89</b>
BUGEY SUD	37 305	38,59	16,56%	32,20	38,77	18,04%	31,77
CCSLA	16 898	25,46	25,36%	19,01	32,12	20,58%	31,07
SYCLUM	160 404	29,09	18,49%	23,71	27,13	16,59%	22,63
<b>TOTAL PARTENAIRES</b>	<b>214 607</b>	<b>31,84</b>	<b>18,52%</b>	<b>25,94</b>	<b>30,11</b>	<b>17,33%</b>	<b>24,89</b>
<b>TOTAL</b>	<b>764 209</b>	<b>37,57</b>	<b>20,66%</b>	<b>29,81</b>	<b>35,98</b>	<b>18,86%</b>	<b>29,20</b>

\* Chiffres issus des caractérisations entrantes

## CARACTÉRISATION DES COLLECTES SÉLECTIVES

Le taux de refus entrant est déterminé grâce à des caractérisations des collectes. Ces opérations, réalisées en moyenne 18 fois par collectivité et par an, consistent à prélever un échantillon de 40 kg d'emballages en vrac, puis à en trier finement le contenu, afin de définir le ratio de chaque flux (papier, cartonnets, acier, aluminium, différentes résines plastiques, etc.) et également celui des erreurs, appelé « refus de tri ». Les chiffres obtenus servent ensuite à répartir les tonnages sortants, ce qui permet à chaque collectivité de revendre les matières au plus proche de ce qui a été collecté.

Il est à noter que ces caractérisations reflètent globalement la qualité des tonnages entrants, mais qu'il y a néanmoins des écarts dus au process : le débit est plus de 150 fois plus élevé que lors d'une caractérisation entièrement manuelle.

La performance du tri sera plus élevée dans le nouveau centre de tri.





04

—  
VALORISATION  
ÉNERGÉTIQUE

# I PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS

## HISTORIQUE DU SITE

La première usine d'incinération des déchets ménagers est construite en 1977 sur le site de la ZI de Bissy. Deux lignes d'incinération permettaient de traiter 77 000 t d'ordures ménagères par an avec un process d'incinération des boues de station d'épuration.

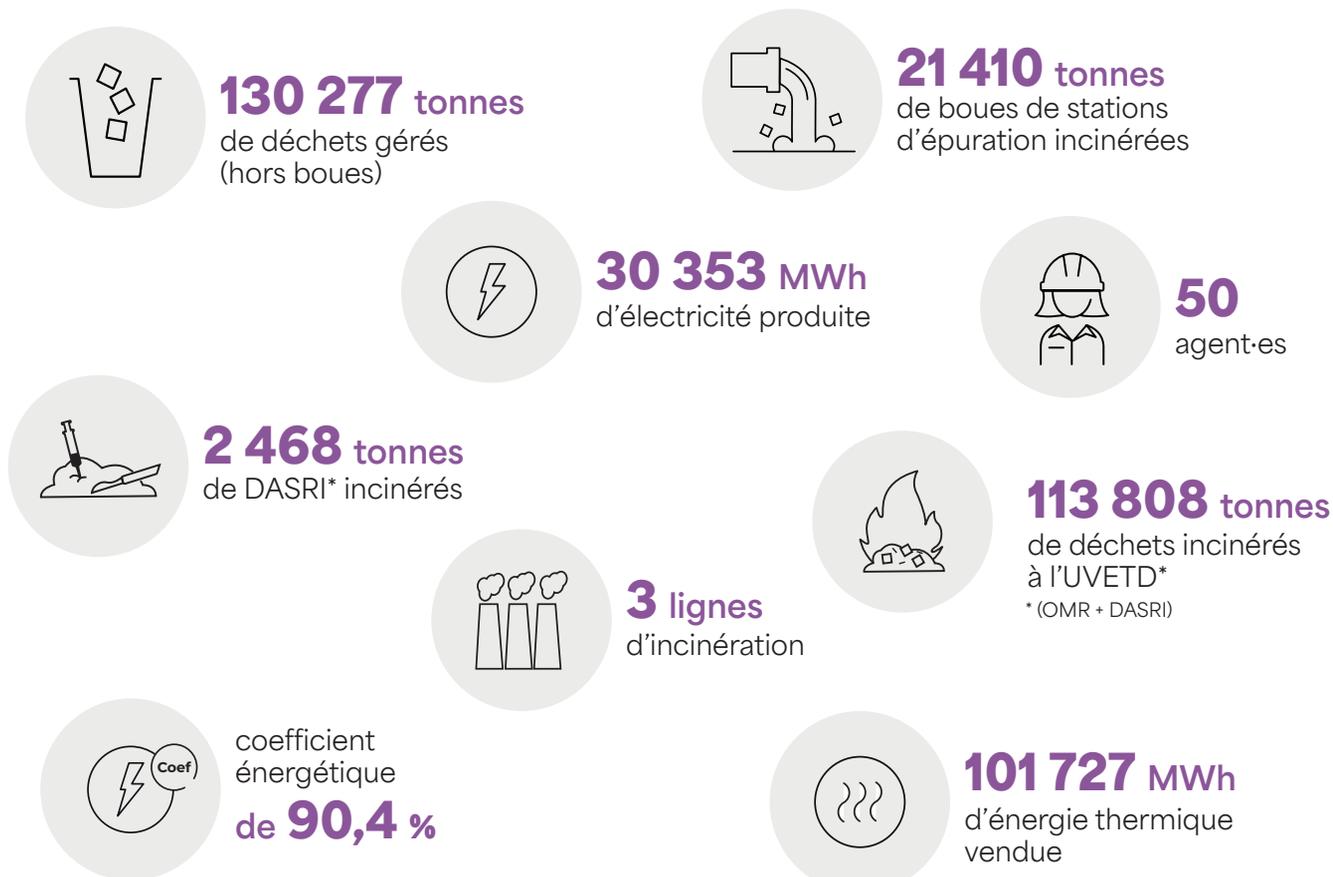
En 1995, une 1<sup>ère</sup> phase de modernisation a lieu avec la construction d'une troisième ligne d'incinération, la mise en place d'une installation pour traiter les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) et d'un système de récupération et de valorisation de la chaleur produite par l'usine.

De 2005 à 2008, une 2<sup>ème</sup> phase de modernisation est engagée, comprenant l'augmentation de la capacité d'incinération à 115 000 t / an d'ordures ménagères, la mise en place d'un système de contrôle en continu des rejets ainsi que la mise en place de la récupération de chaleur pour le chauffage urbain sur les 2 lignes qui en étaient dépourvues, et l'ajout d'un système de production d'énergie électrique sur les 3 lignes. L'incinérateur devient en 2008 une **unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets** (UVETD).

Suite à la fermeture de l'UIOM de Valezan et afin d'accueillir les tonnages provenant de la Tarentaise, un arrêté préfectoral est pris en date du 10 mai 2016, qui autorise Savoie Déchets à augmenter sa capacité de traitement de 115 000 à 120 000 t / an d'ordures ménagères.

En 2022, de nouveaux travaux de modernisation ont permis d'**augmenter le volume de chaleur récupérée** et réinjectée dans le réseau de chauffage urbain de Chambéry. En 2023, la performance énergétique de l'UVETD s'est nettement améliorée grâce à la mise en service du « projet chaleur fatale ». Le rendement énergétique du site a ainsi augmenté pour atteindre 90,4%.

## CHIFFRES CLÉS DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS (UVETD)



\* Déchets d'activités de soins à risques infectieux

# I PROCESSUS INDUSTRIEL

## 5 - TRAITEMENT DES BOUES DE STATIONS D'ÉPURATION URBAINES

Les boues sont stockées dans des silos avant d'être pulvérisées à contre-courant des fumées dans les tours IBISOC au-dessus des fours. Cette injection permet de traiter une partie des oxydes d'azote

## 1 - LIVRAISON DES DÉCHETS ET CHARGEMENT DES FOURS

Les déchets arrivant sur le site sont pesés à l'entrée et contrôlés (détection de la radioactivité). Ils sont stockés dans une fosse avant d'être repris à l'aide d'un grappin pour alimenter les fours.

## 2 - DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

L'UVETD est la seule installation de Savoie, Haute-Savoie et Ain à traiter ce type de déchets (cliniques, hôpitaux, laboratoires...). Une installation spécifique gère le vidage des bacs DASRI en trémie du four.

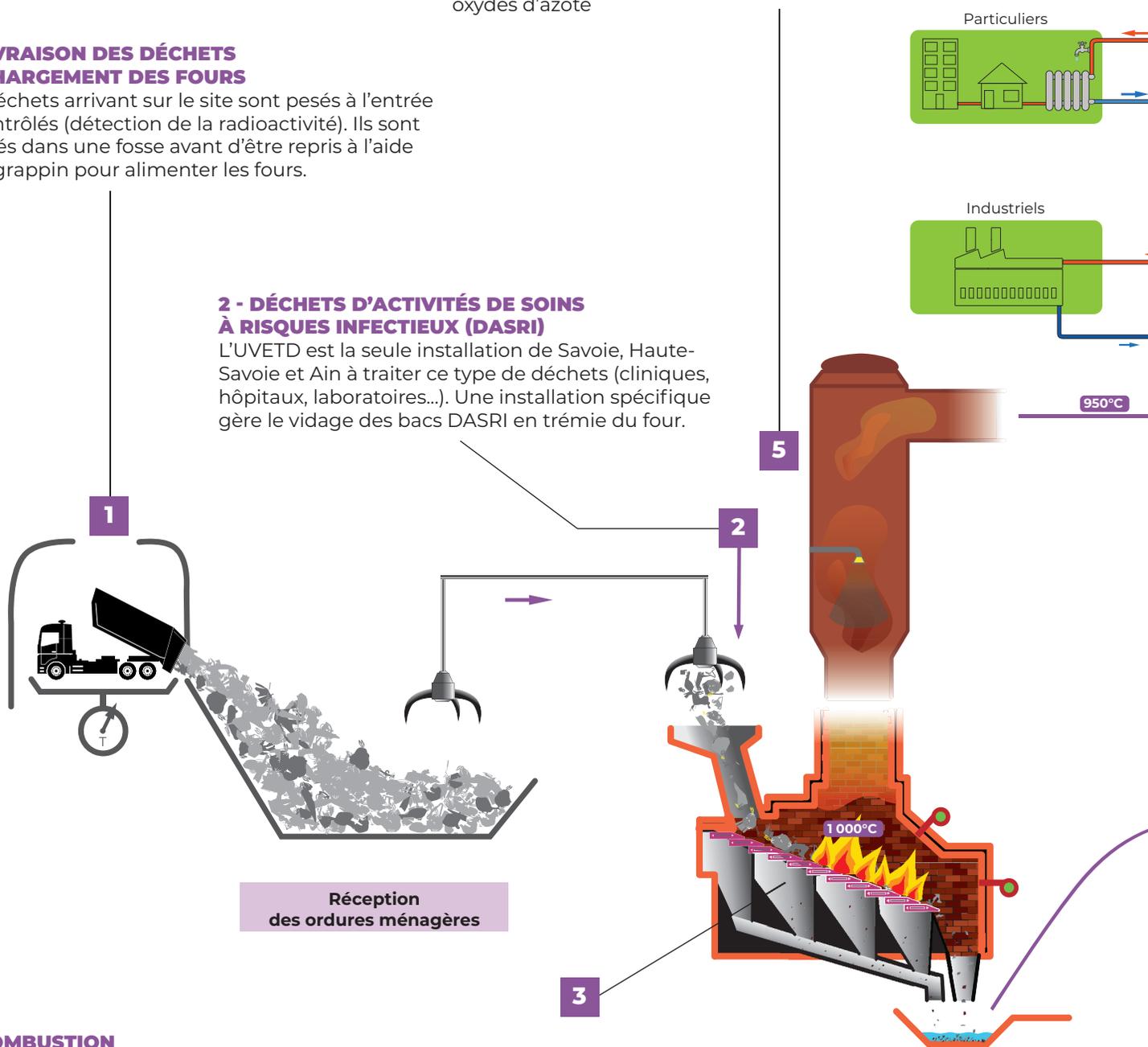
## 3 - COMBUSTION

Dans la trémie de chargement, un poussoir introduit les déchets dans le four. Ils tombent alors sur une grille à gradins dont le mouvement permet leur avancée. Afin d'assurer une combustion la plus complète possible, les déchets ne sont introduits dans le four que lorsque la température est supérieure à 850 °C, ce qui permet de détruire la majorité des dioxines générées. L'énergie produite par la combustion des déchets permet de maintenir le four au-dessus des 850 °C. Toutefois, en cas de chute de température, des brûleurs se mettent automatiquement en service. La combustion est entretenue par apport d'air sous le plan de grilles.

Cet air, qui peut être réchauffé, a 3 fonctions :

- sécher les déchets dans la zone d'introduction
- réaliser l'incinération dans la partie centrale de la grille
- pré-refroidir les mâchefers générés par la combustion des déchets en sortie

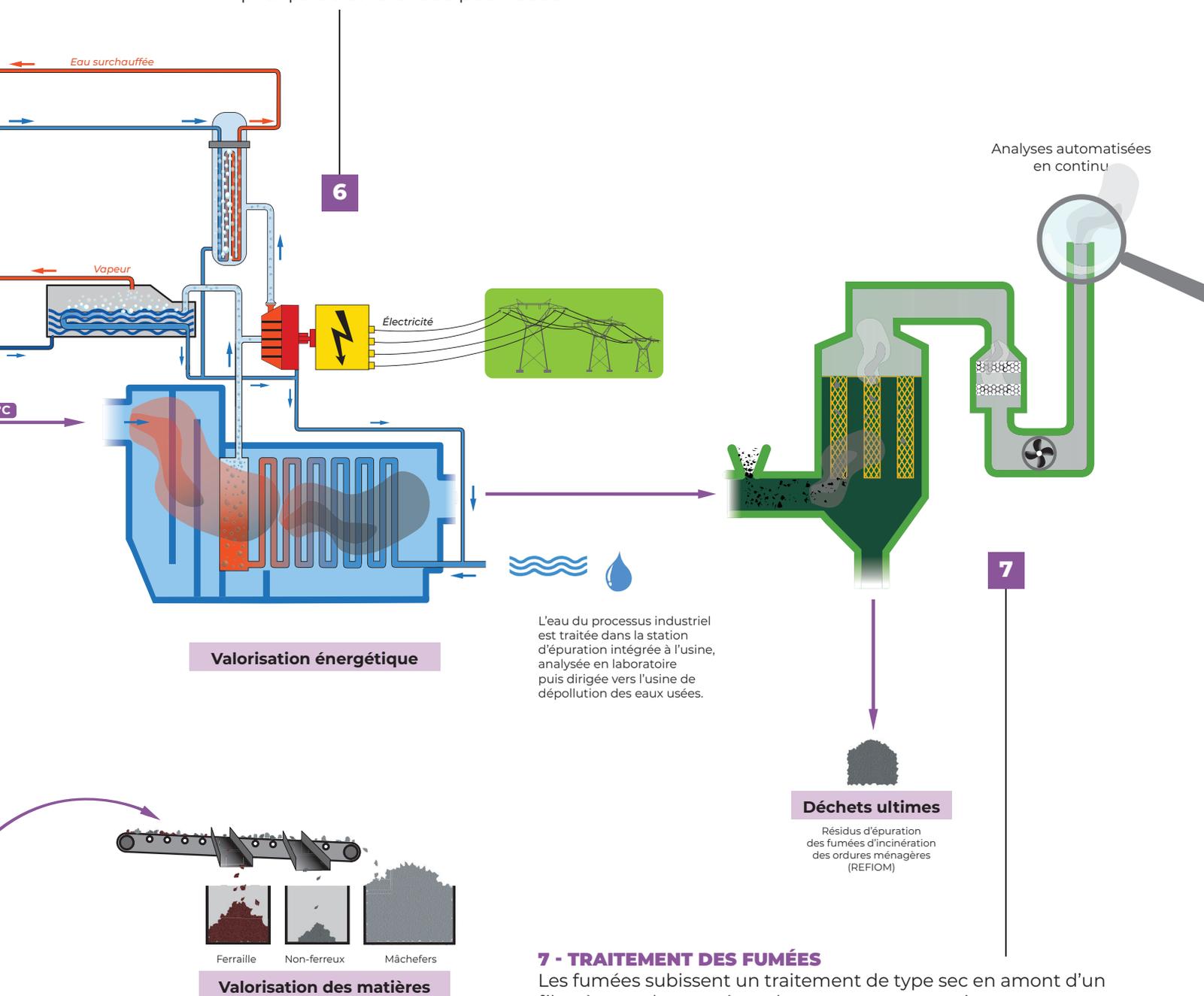
De l'air est également introduit directement dans le foyer afin d'assurer un brassage des gaz, pour obtenir leur combustion complète.



## 6 - RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

En sortie des tours IBISOC, les gaz brûlants sont refroidis dans les chaudières. L'énergie ainsi récupérée en vapeur d'eau sous pression est valorisée sous 2 formes :

- en chaleur, au travers d'un réseau de chaleur
- en électricité, grâce au turbo-alternateur, utilisée pour le fonctionnement propre de l'usine pour partie et revendue pour l'autre.



## 4 - MÂCHEFERS

Les mâchefers issus des fours sont criblés et déferrillés. Ils sont ensuite stockés en zone de maturation où des analyses réglementaires sont effectuées pour contrôler leur composition chimique. Ils peuvent être valorisés en travaux publics. Les métaux (ferreux et non-ferreux) sont revendus pour être recyclés.

## 7 - TRAITEMENT DES FUMÉES

Les fumées subissent un traitement de type sec en amont d'un filtre à manches, et répondent aux normes en vigueur :

- injection de bicarbonate de soude, permettant de neutraliser et transformer en sels solides les composés acides (chlorhydrique, sulfurique et fluorhydrique)
- injection de charbon actif, pour fixer les dioxines et les métaux lourds
- injection d'urée (dont une partie est apportée par les boues) afin de traiter les oxydes d'azote.
- Les gaz épurés sont ensuite évacués par des cheminées équipées d'analyseurs en continu.

Les résidus ainsi que les particules solides (REFIOM\*) restants dans les gaz sont récupérés par les filtres à manches pour être traités en installation de stockage de déchets dangereux.

\* Résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

# I VALORISATION DE LA CHALEUR FATALE

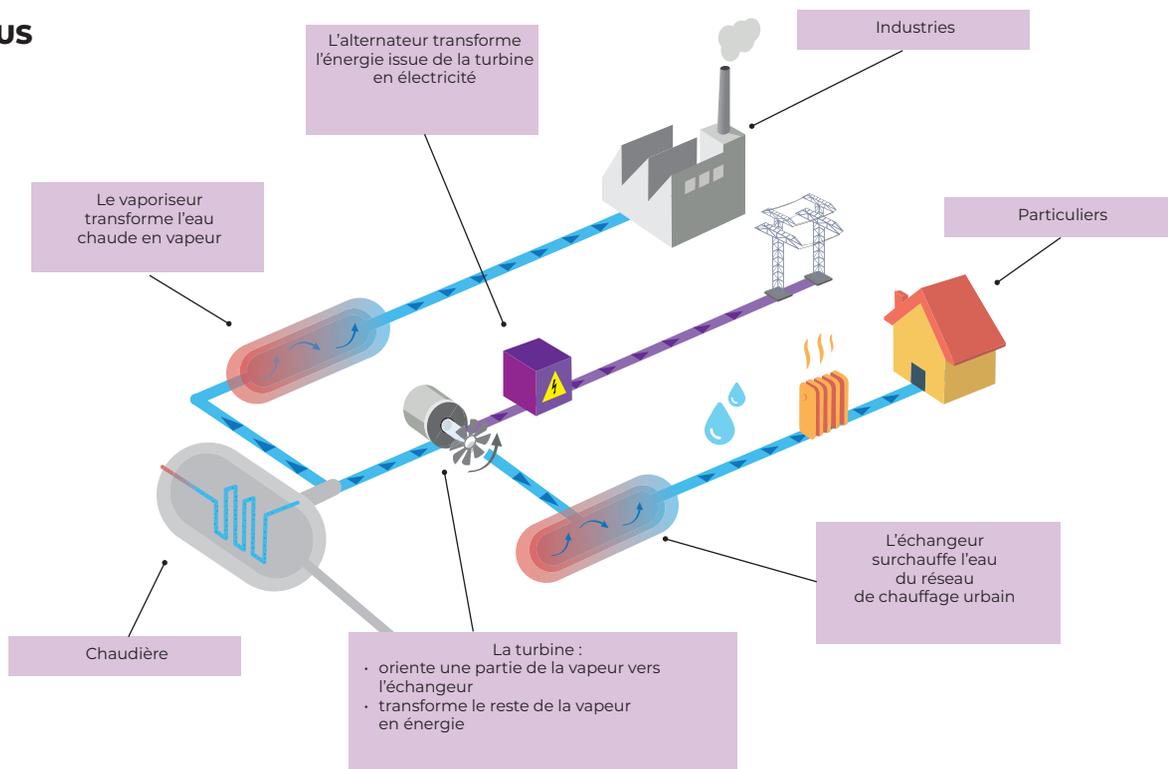
## CONTEXTE

Dès 2020, une réflexion a été entamée avec la Ville de Chambéry afin d'améliorer la valorisation de l'énergie produite par l'incinération des déchets, permettant ainsi de garantir la fourniture au réseau de chauffage urbain d'une énergie locale et fiable. Les études d'exécution ont été réalisées en 2021, et les travaux réalisés en 2022, intégrant l'installation d'une nouvelle turbine et de nouveaux échangeurs avec le réseau de chauffage urbain.

\* Société chambérienne de distribution de chaleur, délégataire de la Ville de Chambéry

	ÉNERGIE THERMIQUE		
	Chaleur vendue	Hausse vente / 2016	Correspondance énergie
Situation 2019	92 GWh / an	-	9 000 foyers
Situation 2023	102 GWh / an	10 GWh	10 000 foyers

## PROCESSUS



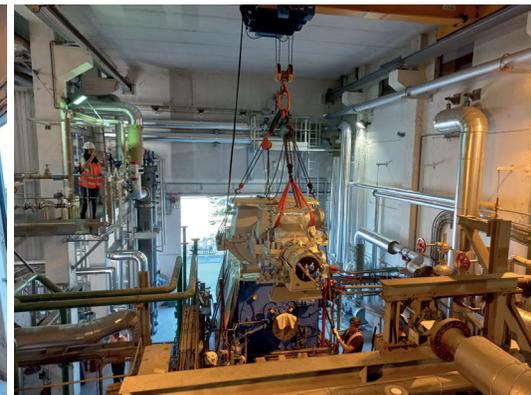
1. Création d'un nouveau réseau d'eau surchauffée



2. Tracé du nouveau réseau



3. Mise en place des nouveaux échangeurs



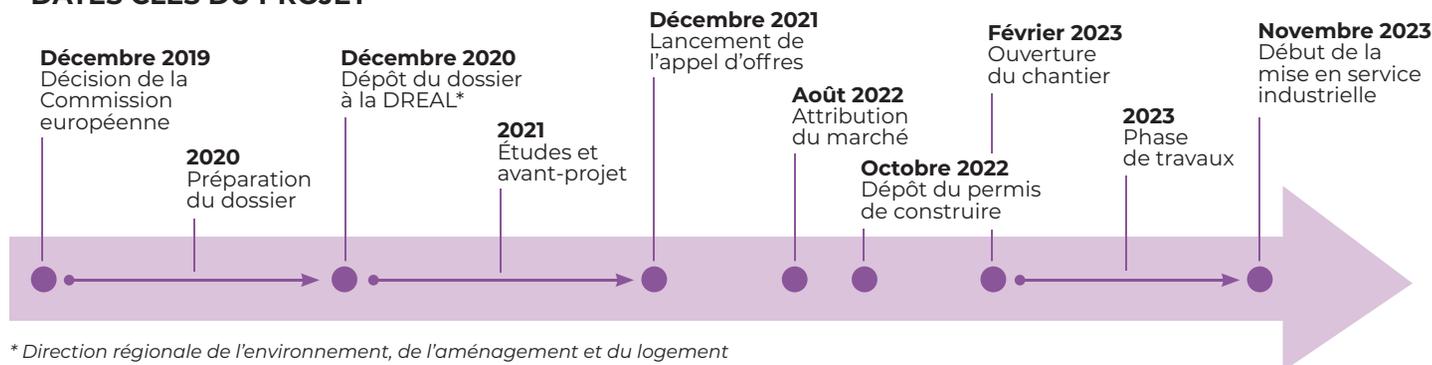
4. Installation de la nouvelle turbine

# I MISE AUX NORMES EUROPÉENNES

## CONTEXTE

La Commission européenne a adopté en décembre 2019 une nouvelle réglementation en matière d'incinération des déchets. Savoie Déchets est dans l'obligation de mettre l'UVETD en conformité pour décembre 2023, par la réalisation des travaux concernant les rejets d'oxydes d'azote dans les fumées et le suivi en continu des émissions de mercure.

## DATES CLÉS DU PROJET



\* Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

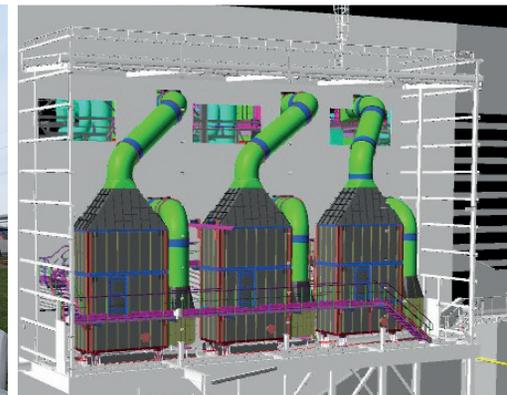
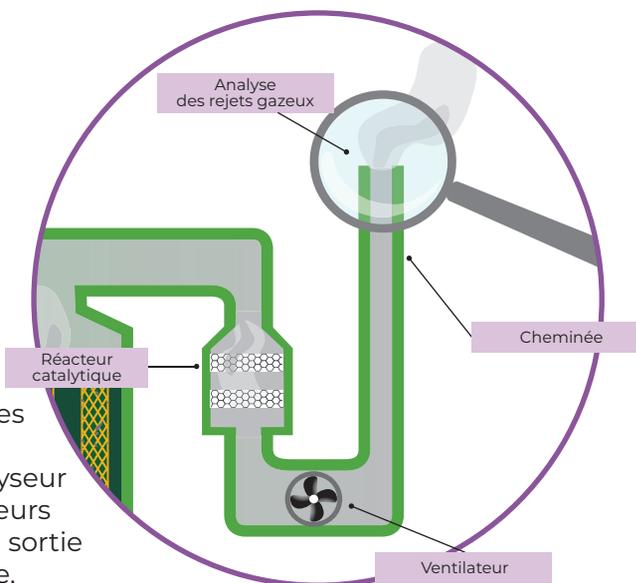
## MISE AUX NORMES

### OXYDES D'AZOTE

Le procédé industriel combine les propriétés chimiques de l'urée à la technologie « nid d'abeille » des filtres en place dans les catalyseurs, permettant ainsi d'atteindre des valeurs d'émissions de 50 mg d'oxydes d'azote par m<sup>3</sup> de fumée sur 24h, là où la norme exige une valeur maximum d'émission de 80 mg.

### MERCURE

Jusqu'alors, Savoie Déchets réalisait des mesures ponctuelles des rejets de mercure. Il est désormais nécessaire d'être en capacité de les mesurer en continu : c'est pourquoi un analyseur a été installé sur chaque ligne en décembre 2022. Des capteurs réalisent donc maintenant en permanence des mesures en sortie de cheminée et envoient les données aux logiciels d'analyse.



# I QUALITÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

## CERTIFICATIONS ISO

L'UVETD de Savoie Déchets est certifiée ISO 14001 depuis 2010 et ISO 50001 depuis 2015. Le processus de certification s'organise autour d'audits de renouvellement tous les 3 ans, et d'audits de suivi chaque année. L'audit de suivi de l'ISO 14001 et ISO 50001 s'est déroulé avec succès en novembre 2023 et permet le maintien de ces certifications.

### Norme ISO 14001

Les actions mises en œuvre en 2023 satisfont aux critères de la norme en termes :

- d'optimisation du fonctionnement de la station de traitement interne et réduction de la consommation d'eau,
- de maîtrise des rejets atmosphériques.

### Norme ISO 50001

Savoie Déchets s'est engagé dans une démarche volontaire de certification ISO 50001 en 2015. Le site est certifié depuis novembre 2019 selon la version 2018 de la norme.



Cette certification repose sur quatre objectifs :

- la réduction des consommations et l'augmentation de la production d'énergie,
- la reconnaissance externe,
- la mise en œuvre de meilleures pratiques énergétiques et de l'amélioration en continu,
- l'obtention d'un dégrèvement de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).

Les actions mises en œuvre en 2023 satisfont aux critères de la norme en termes :

- d'augmentation de la production et valorisation de la chaleur et de l'électricité,
- d'optimisation du fonctionnement des équipements électriques et amélioration des moyens de mesure.

## CONTRÔLE DES REJETS AQUEUX

Tous les effluents liquides du site, y compris les eaux de pluie et de ruissellement, sont canalisés et traités suivant leurs origines :

- pour les **rejets aqueux de type industriel** et pour les voiries : les eaux sont traitées dans la station d'épuration interne de l'usine avant d'être renvoyées à l'Unité de dépollution des eaux usées (UDEP) de Grand Chambéry.
- Les paramètres pH, température et débit sont suivis en continu. Le carbone organique (COT), la demande chimique en oxygène (DCO) et les matières en suspension (MES) font l'objet d'une analyse quotidienne.
- Un organisme indépendant effectue un contrôle mensuel des paramètres. Un contrôle externe semestriel est effectué sur les dioxines et furanes
- les **eaux de voirie non souillées** sont rejetées dans le milieu naturel via un décanteur-déshuileur
- les **eaux de toiture** sont rejetées directement dans le milieu naturel
- pour les **rejets aqueux en milieu naturel**, un contrôle annuel est effectué par un organisme extérieur

	pH	t° °C	Débit m³/j	MEST mg/l	DCO mg/l	DBO5 mg/l	NTK mg/l	Fluorures mg/l	Cyanures libres µg/l	AOX mg/l	Cd mg/l
Moyenne 2023	7,69	21,98	50,17	21,33	187,08	67,42	12,98	0,12	<50	0,75	0,002
Max. réglementaire	5,5<x>8,5	< 30	400	1 000	1 500	800	200	15	100	1	0,05
	Tl µg/l	As mg/l	Pb mg/l	Cr mg/l	Cr VI µg/l	Cu mg/l	Ni mg/l	Zn mg/l	Hg µg/l	HTC mg/l	PCDD/F mg/l
Moyenne 2023	5	0,005	0,02	0,015	10	0,008	0,01	0,03	0,1	0,05	0
Max. réglementaire	50	0,1	0,2	0,5	100	0,5	0,5	1,5	30	5	0,3 x 10 <sup>-6</sup>

## CONTRÔLE DES REJETS GAZEUX

Les trois lignes de combustion sont équipées d'analyseurs des paramètres suivants : acide chlorhydrique, dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), carbone organique total (COT), acide fluorhydrique (HF), poussières, oxygène (O<sub>2</sub>), eau (H<sub>2</sub>O), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), ammoniac (NH<sub>3</sub>), mercure (Hg), température (°C), pression, débit.

En complément, chaque ligne est équipée d'un système de prélèvement en continu sur des cartouches pour les dioxines et furanes. Ces cartouches sont envoyées mensuellement dans un laboratoire pour analyses. En parallèle, un organisme indépendant effectue deux fois par an un contrôle de tous ces paramètres en sortie de cheminée. Des contrôles inopinés peuvent également être réalisés à la demande de la Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

	HCl mg/Nm <sup>3</sup>	SO <sub>2</sub> mg/Nm <sup>3</sup>	NO <sub>x</sub> mg/Nm <sup>3</sup>	CO mg/Nm <sup>3</sup>	HF mg/Nm <sup>3</sup>	COT mg/Nm <sup>3</sup>	Poussières mg/Nm <sup>3</sup>	NH <sub>3</sub> mg/Nm <sup>3</sup>	Dioxines mg	Débit kNm <sup>3</sup> /h
Ligne d'incinération n°1	8,45	13	75,64	1,67	0,07	0,46	0,48	1,99	1,99	28,42
Ligne d'incinération n°2	8,39	14,38	90,62	1,09	0,13	0,98	0,28	0,64	0,0028	33,048
Ligne d'incinération n°3	8,04	12,75	105,72	2,91	0,03	0,93	1,58	0,61	0,0115	32,87
<b>Moyenne 2023*</b>	<b>8,29</b>	<b>13,27</b>	<b>90,66</b>	<b>1,89</b>	<b>0,07</b>	<b>0,79</b>	<b>0,78</b>	<b>1,08</b>	<b>0,007</b>	<b>31,44</b>
Max. réglementaire	10	<30	200	50	1	10	10	10	0,1	-

\*Les moyennes indiquées intègrent les temps de fonctionnement de chacune des lignes

Les résultats des mesures en 2023 sont significativement en dessous des seuils réglementaires.

## CONTRÔLE DES APPAREILLAGES DE MESURES

Les appareils de mesures sont inspectés chaque année, afin de garantir leur fiabilité



## IMPACT DE L'INSTALLATION

Suite à une modélisation des retombées atmosphériques, des sites de prélèvements ont été validés par la DREAL.

Des mesures sont réalisées par des organismes agréés indépendants dans les domaines suivants :

- lichens
- retombées atmosphériques de polluants (par jauges Owen)

Elles permettent la détermination de la concentration de polluants, à une fréquence annuelle concernant :

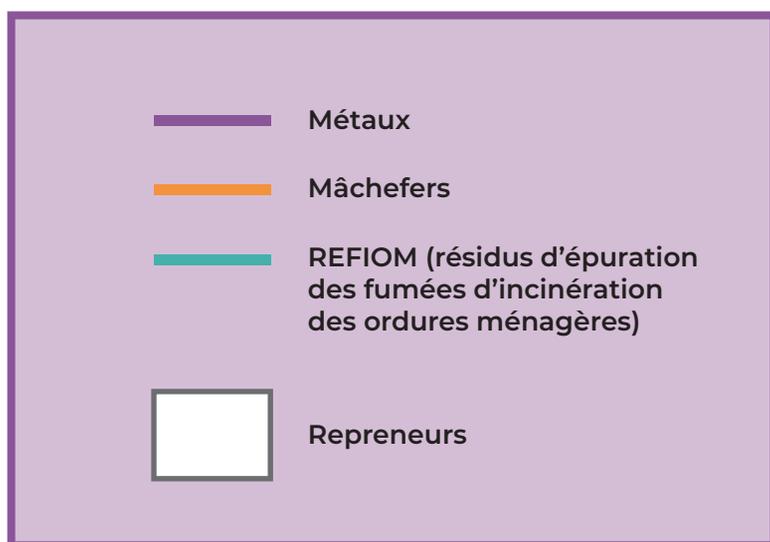
- les dioxines et furanes (PCDD/PCDF)
- les métaux lourds

## CONTRÔLE DES ÉMISSIONS SONORES

Des mesures sont effectuées tous les trois ans à proximité de l'usine pour contrôler les niveaux sonores conformément à l'arrêté préfectoral. Le dernier contrôle effectué en 2022 était conforme.

Depuis 2006, date de la modernisation de l'usine, les résultats ont toujours été conformes à la réglementation et aucun impact sur l'environnement n'a été constaté.

# I DESTINATIONS EN SORTIE DE L'UVETD



SOUS-PRODUITS	2020 tonnes	2021 tonnes	2022 tonnes	2023 tonnes	Évolution 2022/2023
Mâchefers	18 367	17 386	16 739	17 884	+ 6,84 %
Métaux ferreux	2 096	2 680	2 451	2 471	+0,81 %
Métaux non ferreux	51	70	86	59	- 31,39 %
REFIOM*	4 738	4 663	4 373	4 588	+ 5,54 %

\* Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

ESPAGNE

ALLEMAGNE



Valorisation des métaux non-ferreux

Eguelshart

Uckange



Valorisation des métaux ferreux



Vaivre



Stockage des REFIOM

SUISSE



Stockage des mâchefers non recyclables

St-Quentin sur-Isère

FRANCE

# I BILAN 2023 ET ÉVOLUTIONS

## TONNAGES REÇUS

Ordures ménagères des collectivités adhérentes

**120 898 t**

DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)

**2 468 t**

Ordures ménagères d'entreprises privées

**1 940 t**

Autres déchets (OM de services techniques)

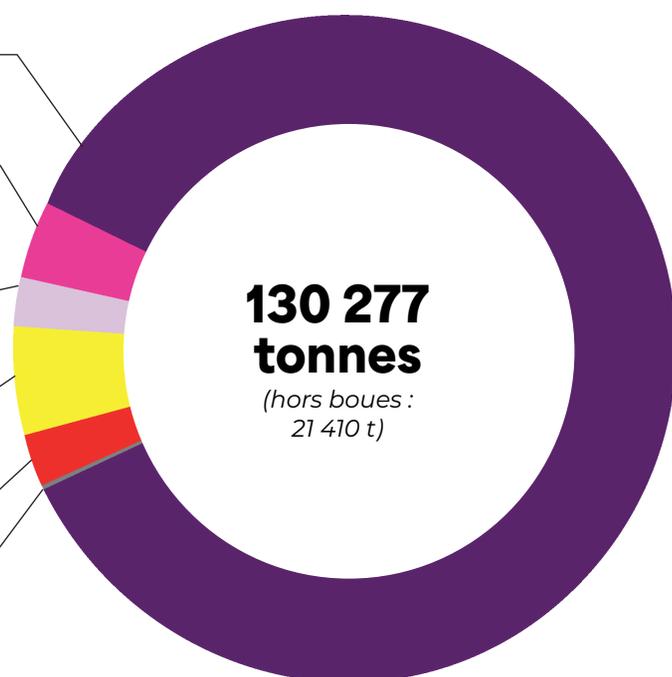
**2 760 t**

Refus de tri partenaires

**1 988 t**

Différentiel de fosse

**223 t**



## OMR DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

COLLECTIVITÉS	Pop. DGF 2023	2022 tonnes	2023				Ratio 2023 kg/hab	Évolution 2022/2023
			2023 OM + refus	2023 OM	2023 refus de tri			
CA Grand Chambéry	146 954	34 353	33 454	31 443	2 011	228	- 3,00%	
CA Grand Lac	84 648	19 790	18 914	17 887	1 027	223	- 4,00%	
CA Arlysère	69 345	14 106	13 945	13 218	727	201	- 1,00%	
CC Cœur de Chartreuse	19 108	3 834	3 608	3 507	101	189	- 6,00%	
CC Cœur de Savoie	13 234	2 261	2 192	2 071	121	166	- 3,00%	
CC Lac d'Aiguebelette	6 935	744	722	603	119	104	- 3,00%	
CC Yenne	7 869	1 226	1 300	1 185	115	165	+ 6,00%	
SIRTOM Maurienne	73 704	14 922	14 635	13 695	940	199	- 2,00%	
CC Vallées d'Aigueblanche	11 512	2 399	2 401	2 322	79	209	+ 0,00%	
CC Cœur de Tarentaise	23 767	6 133	6 133	5 978	155	258	+ 0,00%	
CC Val Vanoise	27 481	7 205	7 042	6 842	200	256	- 2,00%	
CC Haute Tarentaise	40 813	11 814	11 813	11 508	305	289	+ 0,00%	
CC Versants d'Aime	24 232	4 959	4 739	4 527	212	196	- 4,00%	
<b>TOTAL ADHÉRENTS</b>	<b>549 602</b>	<b>123 747</b>	<b>120 898</b>	<b>114 785</b>	<b>6 114</b>	<b>220</b>	<b>- 2,00 %</b>	

Les tonnages ci-dessus incluent les refus de tri des collectes sélectives traités par l'UVETD. En 2023, on peut noter que le total des tonnages a diminué de 2 % par rapport à 2022 : le ratio par habitant·e est passé de 227 à 220 kg / hab.

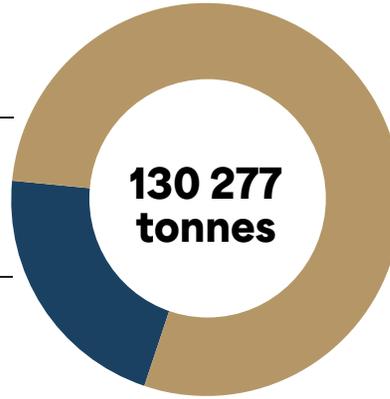
## TONNAGES INCINÉRÉS ET EXPORTÉS

Déchets incinérés à l'UVETD

**113 808 t**

Ordures ménagères exportées

**16 469 t**



### Détail des exports :

6 906 t Chavanod (74)  
 3 868 t Bourgoin-Jallieu (38)  
 4 657 t Pontcharra (38)  
 1 037 t Passy (74)

## INCINÉRATION

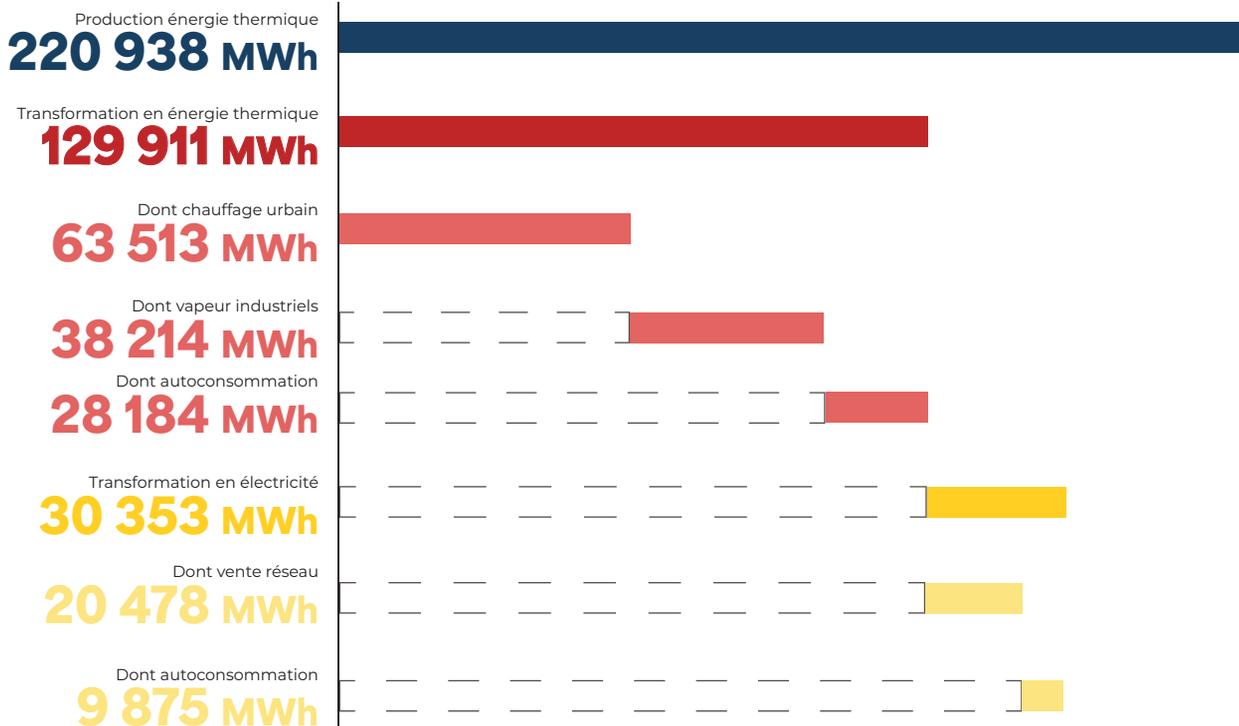
En 2022, la disponibilité des groupes turbo-alternateur avait été impactée par la réalisation des travaux de récupération de la « chaleur fatale ».

La ligne 3, ligne historique de l'UVETD, est dimensionnée légèrement en-deçà des lignes 1 et 2.

LIGNES D'INCINÉRATION	2023				Dispo.* 2022	Évolution 2022/2023
	Fonct. heures	Dispo.*	Incinérés tonnes	Taux moy. t/h		
Ligne d'incinération n°1	7 913	90,3%	-	-	85%	+ 5,3%
Ligne d'incinération n°2	7 533	86,0%	-	-	85,5%	+ 0,5 %
Ligne d'incinération n°3	7 499	85,6%	-	-	78,3%	+ 7,3 %
<b>TOTAL INCINÉRATION</b>	<b>22 945</b>	<b>87,3%</b>	<b>113 808</b>	<b>4,96</b>	<b>83,1%</b>	<b>+ 5%</b>
Groupes turbo-alternateur (GTA)	8 137	92,9%	-	-	78,2%	-

\* Heures théoriques de fonctionnement annuel : 8 760 (soit 26 280 pour les 3 lignes)

## VALORISATION ÉNERGÉTIQUE





# 05

## INDICATEURS FINANCIERS

**24 M€**

**PROJET NOUVEAU  
CENTRE DE TRI**

Acquisitions foncières,  
études préalables  
à la construction

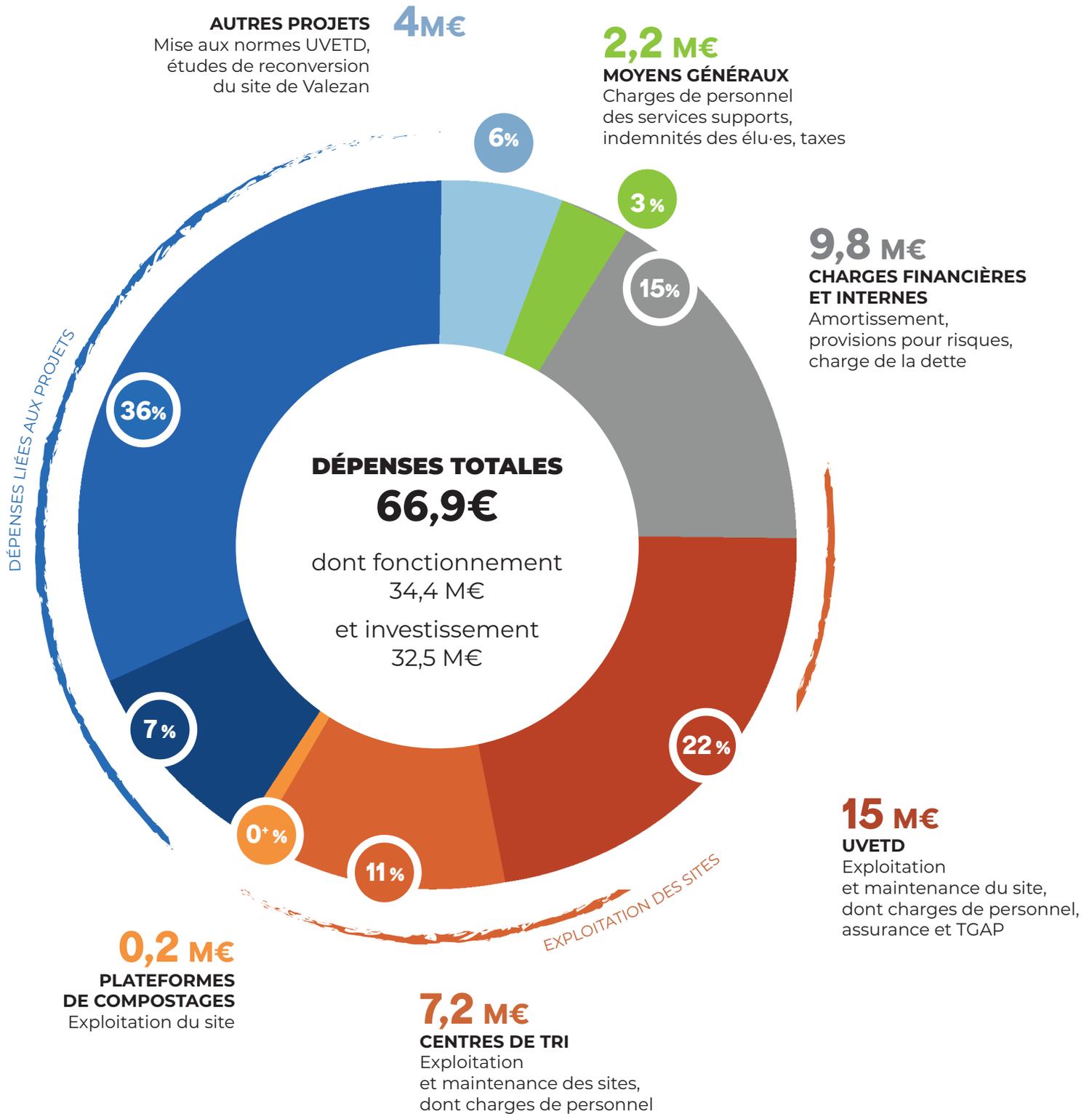
**4,5 M€**

**PROJET « DÉNOX »**

Travaux de fondation et  
d'architecture, installation des  
catalyseurs et autres éléments  
complémentaires, achat  
du silo de charbon actif

# I BUDGET 2024

## DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2024



## RECETTES PRÉVISIONNELLES 2024

Le budget de Savoie Déchets est financé principalement par :



**80 %**  
tarification appliquée à la tonne traitée



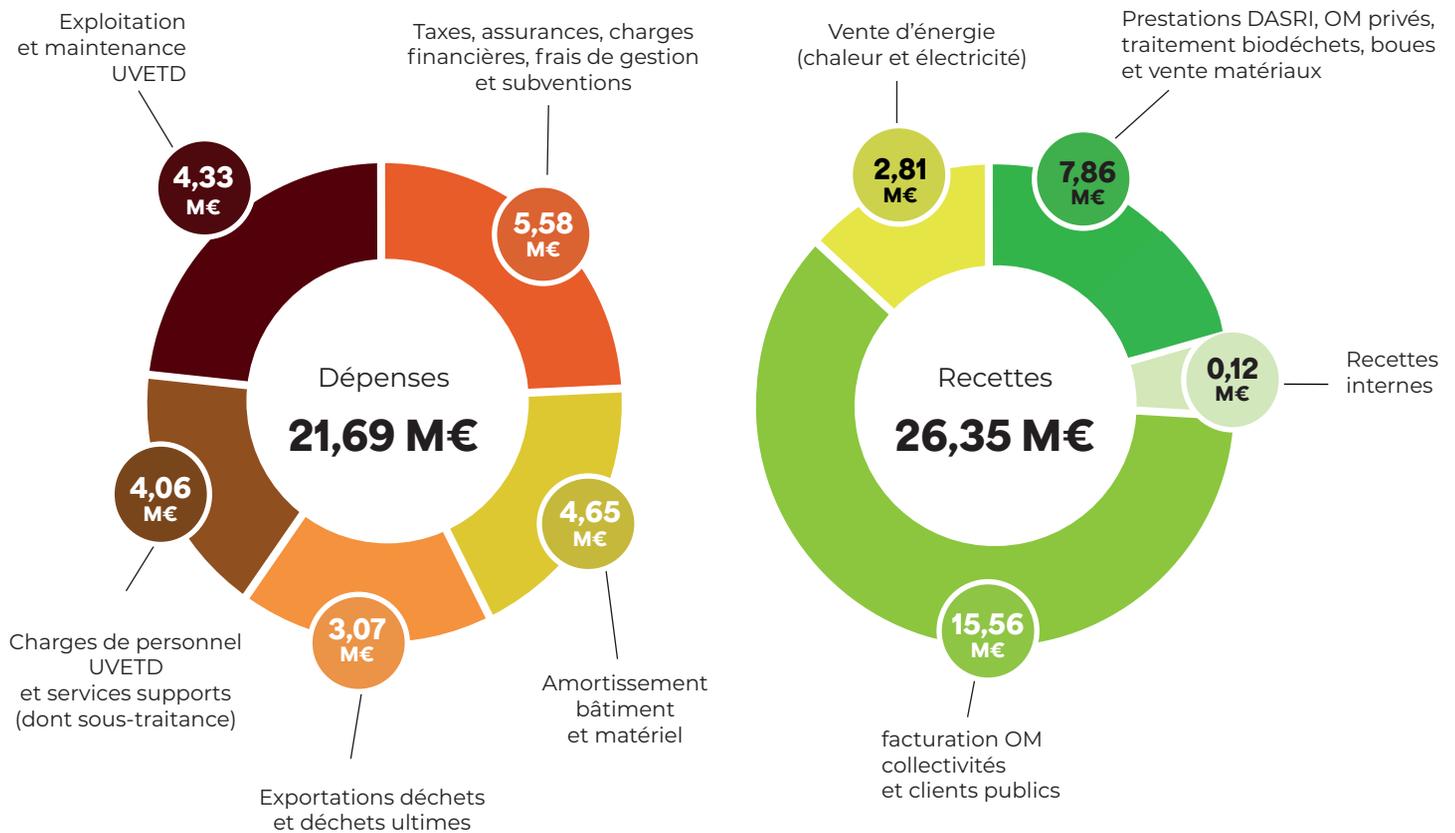
**14 %**  
vente d'énergie (électricité et chaleur)



**6 %**  
recettes diverses (ventes matières issues de l'UVETD)

# I BUDGET PRINCIPAL (dont UVETD)

## FONCTIONNEMENT - RÉALISÉ 2023



## INVESTISSEMENT - RÉALISÉ 2023

Mise aux normes UVETD (DéNox)



Optimisation chaleur fatale



Autres projets UVETD



Maintenance, mise aux norme UVETD et autres projets



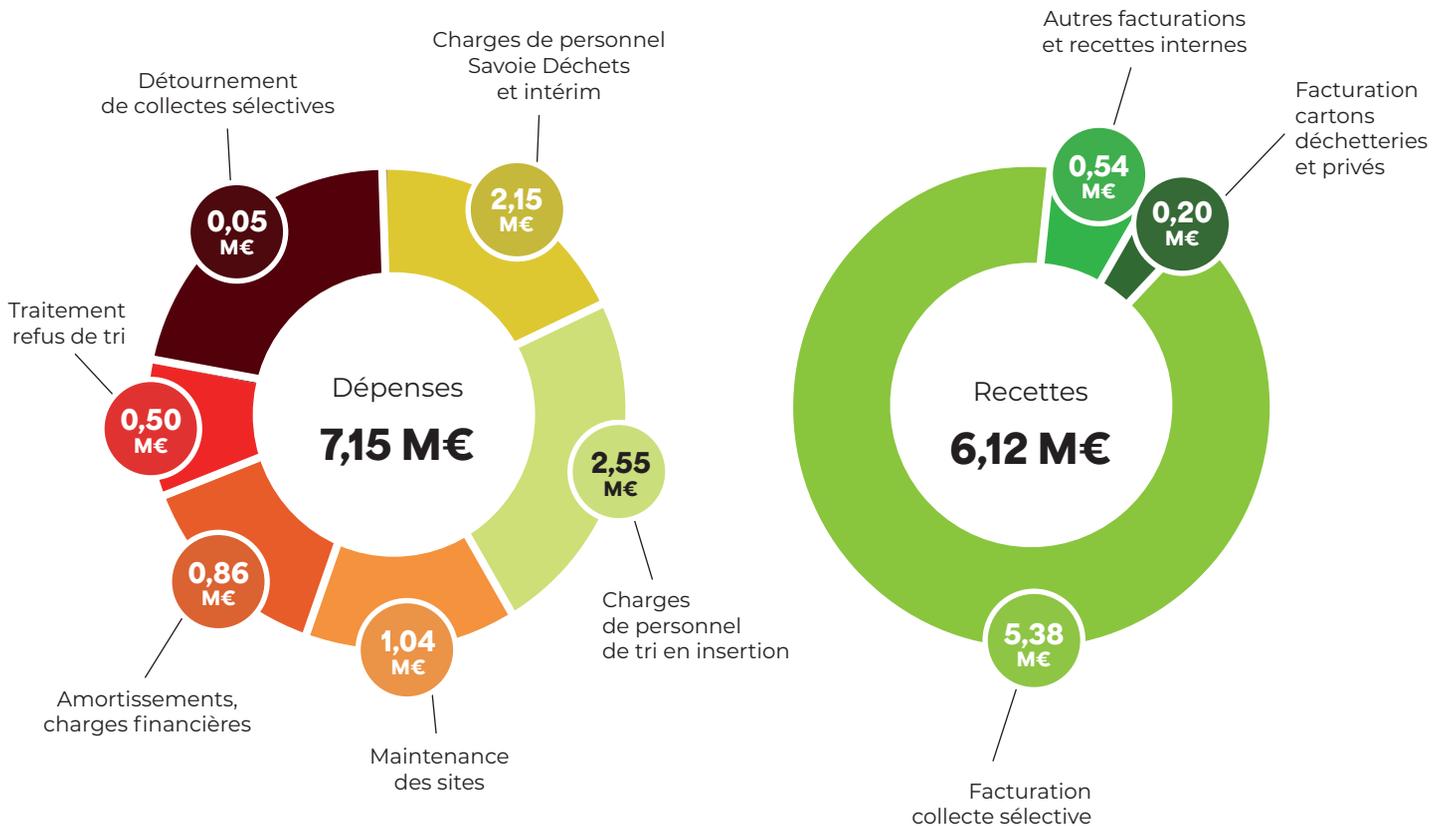
Plateforme de compostage des biodéchets



**Total = 9,47 M€**

# I BUDGET ANNEXE CENTRES DE TRI

## FUNCTIONNEMENT - RÉALISÉ 2023



## INVESTISSEMENT - RÉALISÉ 2023

Travaux de modernisation du centre de tri de Chambéry

**0,57M€**

Projet futur centre de tri - Études de conception

**2,46 M€**

**Total = 3,03 M€**

# I COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET TARIFICATION

COMPTE ADMINISTRATIF	UVETD+ SERVICES SUPPORTS + PASSIF	BUDGETS ANNEXES CDT	RÉSULTATS CONSOLIDÉS	‰
<b>FONCTIONNEMENT</b> (en €)				
Dépenses d'exploitation	11 455 978	4 289 076	15 745 054	62,1 %
Charges de personnel	3 723 176	2 003 324	5 726 500	14,3 %
Charges financières et exceptionnelles	2 006 920	27 451	2 034 371	9,2 %
Amortissement et provisions	4 665 447	828 364	5 493 811	14,4 %
<b>Total dépenses 2023</b>	<b>21 851 521</b>	<b>7 148 215</b>	<b>28 999 736</b>	100
Recettes d'exploitation	26 252 660	5 914 129	32 166 789	95 %
Recettes internes et exceptionnelles	557 257	202 268	759 525	5
<b>Total recettes 2023</b>	<b>26 809 917</b>	<b>6 116 397</b>	<b>32 926 314</b>	100%
<b>Reprise résultat 2022</b>	<b>- 882 135</b>	<b>- 2 658 035</b>	<b>- 3 540 170</b>	
<b>Résultat fonctionnement 2023</b>	<b>+ 4 076 261</b>	<b>- 3 689 853</b>	<b>+ 386 408</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses liées aux projets	9 474 121	3 241 615	12 715 737	78,4 %
Remboursement du capital de la dette	3 017 469	50 377	3 067 846	16,6 %
Opérations internes	45 820	193 295	239 115	5 %
<b>Total dépenses 2023</b>	<b>12 537 410</b>	<b>3 485 288</b>	<b>16 022 698</b>	100%
Emprunts contractés	4 674 529	971 454	5 645 983	30,3 %
Amortissement et recettes internes	7 998 000	3 000 000	10 998 000	69,3 %
Subventions d'équipement reçues	0	340 000	340 000	0,4 %
<b>Total recettes 2023</b>	<b>12 672 529</b>	<b>4 311 454</b>	<b>16 983 983</b>	100%
<b>Reprise résultat 2022</b>	<b>+ 8 406 693</b>	<b>- 1 018 022</b>	<b>+ 7 388 671</b>	
<b>Résultat investissement 2023</b>	<b>+ 8 541 812</b>	<b>- 191 586</b>	<b>+ 8 349 956</b>	
<b>RÉSULTAT GLOBAL 2023</b>	<b>+ 12 618 073</b>	<b>- 3 881 709</b>	<b>+ 8 736 364</b>	

TARIFICATION	2023	2024
<b>TRAITEMENT À L'UVETD</b> (en € HT/t)		
Déchets hospitaliers	315.50	316.50
OM collectivités adhérentes	125	132
OM autres clients publics et établissements de santé	129	132
OM clients privés	135 / 200 <sup>1</sup>	136/201
Refus de tri	0	60
Boues	65 / 70 <sup>2</sup>	67 / 72 <sup>2</sup>
<b>TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES</b>		
Flux multi-matériaux	200	220
Flux cartons adhérents	32	33
Flux cartons clients extérieurs	36	37
<b>BIODÉCHETS</b>		
Biodéchets publics	118,50	118,50
Biodéchets privés	118,50	118,50

<sup>1</sup> Tarif réduit sous conditions de disponibilités de four

<sup>2</sup> Tarif appliqué aux adhérents + SILA + SIA / tarif autres clients

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023**

**Directrice de la publication :** Marie Bénévise, Présidente  
**Conception, rédaction et mise en page :** Savoie Déchets

**Crédits :** L. Beaumont-Atelier-111 - Grand Chambéry - NEWARU Caméléon/  
Berthier - Adobe Stock - Freepik - Vecteezy - Pixabay - Solucir  
**Tirage :** 400 ex. sur papier recyclé - Septembre 2024

**Retrouvez le rapport d'activités 2023 sur :**  
[www.savoie-dechets.fr](http://www.savoie-dechets.fr)





ÉTABLISSEMENT  
CERTIFIÉ  
**ISO**  
& 14 001  
& 50 001

**Savoie Déchets**  
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS